

QUOI D' 9 DANS L'INSERTION ?

EDITION 2012



Actes de la
9^{ème} Journée des Insertions

La 9ème Journée des Insertions a reçu le soutien de:



INFOS & CONTACTS: cabinet.president@cpasdeliege.be - 04/220 58 04 - www.cpasdeliege.be

Cela fait maintenant 16 ans que le CPAS de Liège organise, tous les deux ans, une grande journée sur le thème de l'insertion sociale.

En 2012, la 9^{ème} édition de la «Journée de l'Insertion» s'est déroulée dans le cadre des 10 ans de la Loi sur le droit à l'intégration sociale. Ce fut le fruit d'une collaboration avec l'asbl Article 27, la Province de Liège et la Fédération des CPAS de Wallonie.

Cette neuvième édition était intitulée «Quoi d'9 dans l'insertion?». L'objectif de la journée était de mettre l'accent sur des actions, des réflexions ou des politiques innovantes en matière d'insertion sociale.

Dans le cadre de cet objectif, nous avons voulu multiplier les points de vue et les opinions. Aussi nous avons offert aux participants la possibilité d'assister à différents ateliers-débats avec des orateurs de qualité qui nous ont fait partager leurs expériences ou réflexions.

En outre, deux grandes conférences se sont tenues. L'une d'elles, initiée par la Fédération des CPAS de Wallonie, a abordé la Loi de 2002 sur le «Droit à l'intégration sociale» à travers le prisme juridique. Cette conférence, dont l'axe central était la jurisprudence liée à la disposition au travail des bénéficiaires du CPAS, a été présentée par le Premier Président de la Cour du travail, Joël Hubin et un de ses conseillers, Pierre Lambillon.

Quant à la seconde conférence, nous avons invité un membre du réseau anglais «Equality Trust», Sue Christoforou, qui est venue exposer les conclusions de l'ouvrage intitulé «The Spirit Level». Ces deux conférences furent riches en apprentissage pour le public de professionnels et d'étudiants présents.

Par ailleurs, dans le but de créer des synergies et des interactions entre des opérateurs de terrain, mais aussi entre les opérateurs de terrain et les étudiants, le village de 50 stands de services associatifs ou publics actifs dans les domaines de l'action sociale mis en place a connu un réel succès.



A ce village de stands, est venu s'ajouter un «parcours de l'insertion», organisé par les services de l'Action sociale du CPAS de Liège. Ce parcours avait pour objectif principal de faire connaître les différents services de l'Action sociale mais également de conscientiser les participants aux différentes étapes à franchir pour sortir d'une situation sociale précaire et se réinsérer socialement et professionnellement dans la société.

Et enfin, la journée fut égayée par de multiples animations culturelles. Une troupe de comédiens a notamment illustré les ateliers-débats de courtes improvisations pendant lesquelles les exposés des orateurs ont été mis en perspective de manière humoristique, critique et décalée. Les deux acteurs avaient, il faut dire, une formation sociale. Des projections de vidéos, réalisées par l'asbl Article 27 mais aussi par le comité Youngs for Youngs ont été présentées, une fresque a été réalisée en plein air,... Les visiteurs ont également pu écouter la fanfare des Fanfoireux, troupe musicale originale qui a permis de clôturer la journée dans une ambiance musicale et détendue.

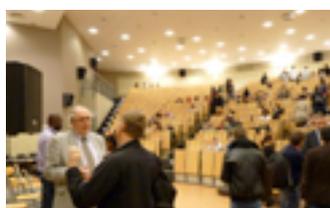
Nos motifs de satisfaction sont nombreux. La participation aux différents ateliers-débats fut dense et les commentaires à leur sujet très positifs. Les deux grandes conférences ont également contribué à la réussite de cette journée, sans compter les multiples animations qui ont participé à la construction d'une ambiance divertissante et festive.

Bien qu'une telle journée demande une importante organisation, tous ces éléments positifs me poussent à vous annoncer qu'une 10^{ème} Journée (sans doute la dernière de mon mandat en tant que Président de CPAS de Liège) verra le jour en 2014!

Claude EMONTS,
Président de la Fédération de CPAS de Wallonie et du CPAS de Liège

Thème 1:

L'activation sociale



L'activation sociale part de l'idée que nous ne sommes pas tous égaux face à un marché de l'emploi qui se fait de plus en plus étriqué, pointu, exigeant. Elle s'adresse donc à ceux qui, pour différentes raisons, s'en trouvent trop éloignés et courent le risque d'être peu à peu exclus de tout. L'activation sociale vise la rupture de l'isolement, la remise en confiance, la participation sociale, par le biais d'activités diverses (cuisine, couture, théâtre, sport...) qui vont les mobiliser et leur donner les moyens de retrouver une autonomie et une envie de se projeter dans l'avenir. L'emploi ou la remise à l'emploi n'est donc pas la finalité première.

Pour parler de cette thématique, les organisateurs avaient demandé à Julien Van Geerstom, Président du SPP Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Economie sociale et Politique des grandes villes, de venir présenter les résultats d'une étude menée en 2012 sur les pratiques d'activation sociale menées par les CPAS. Ensuite, les CPAS de Charleroi et de Gent sont venus témoigner de leurs expériences qui sont perçues comme innovantes.



SCÉANCE PLÉNIÈRE

ACTIVATION SOCIALE, ENTRE CITOYENNETÉ ACTIVE ET MISE À L'EMPLOI

par Julien VAN GEERSTOM

Président du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté,
Economie sociale et Politique des grandes villes

Une équipe composée de chercheurs issus du centre de recherche HIVA (Institut de recherche sur le travail et la vie en société) de l'UCL (Université Catholique de Louvain) et du Centre d'études sociologiques des facultés universitaires Saint-Louis ont mené une recherche exploratoire en matière d'activation sociale au sein des CPAS belges.

C'est en 2011 que le Secrétaire d'Etat, Philippe Courard, a initié cette recherche. L'objectif: répertorier les bonnes pratiques développées par les CPAS dans ce domaine, et plus particulièrement vis-à-vis des personnes qui sont en grandes difficultés sur le marché du travail et dans la société.

Il est utile de préciser qu'aujourd'hui l'activation sociale est devenue une priorité politique du Gouvernement fédéral. Ainsi, la Déclaration gouvernementale du 1^{er} décembre 2011 mentionne explicitement que: «*Pour les personnes qui ne parviendraient pas à une activation professionnelle parce qu'elles sont trop éloignées du marché de l'emploi, les CPAS s'engageront dans leur activation sociale en les incitant à une participation sociale utile*».

Afin de mieux concrétiser cette priorité décidée en 2011, l'actuelle Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvre-

té, Maggie De Block, a déclaré dans sa note de politique générale du 12 janvier 2012:

«*En qualité de Secrétaire d'Etat compétente pour l'Intégration sociale et la Lutte contre la pauvreté, je veux me consacrer à l'activation sociale. Il demeure crucial de se soucier des personnes trop éloignées du marché de l'emploi pour accéder à une activation professionnelle. Pour elles, il est important que les CPAS soient encouragés à entreprendre des actions au niveau de l'activation sociale en les incitant à une participation sociale utile*».

La Secrétaire d'Etat entend ainsi mettre en œuvre la recommandation européenne¹ de 2008 concernant l'inclusion active dont l'objectif stratégique est de réintégrer dans la société des personnes en situation d'exclusion sociale. Le concept d'inclusion active est une stratégie globale et intégrée qui vise, d'une part, à faciliter l'intégration des personnes capables de travailler dans un emploi durable et de qualité, et, d'autre part, à apporter aux autres des ressources suffisantes pour vivre dans la dignité ainsi qu'une aide à la participation sociale.

Cette stratégie s'appuie sur trois piliers qui s'additionnent:

- un revenu minimum permettant un complément de ressources adéquat,
- un marché du travail inclusif favorisant l'insertion,
- un accès à des services de qualité.

1. Recommandation de la Commission d 3 octobre 2008 relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail [Notifiée sous le numéro C(2008)5737]

Le concept d'activation sociale

L'activation peut se définir de deux façons. Premièrement, elle peut lier explicitement la politique sociale à des règles et à des programmes systématiques en vue d'augmenter la participation des personnes au marché du travail (intégration au marché de l'emploi). Deuxièmement, elle peut ne plus être basée uniquement sur l'intégration au marché du travail mais être liée de manière plus large à la participation sociale et à l'intégration à la société (intégration sociale).

Le concept d'activation se voit ainsi assigner plusieurs significations. Par conséquent, il est mis en œuvre de différentes manières sur le terrain. Sa mise en œuvre diffère donc d'un pays à l'autre, en fonction des contextes institutionnels et politiques, mais aussi à l'intérieur d'un même pays. C'est ainsi le cas de la Belgique, où l'on constate des différences notables entre Régions.

La recherche, quant à elle, part du principe que l'activation sociale a une spécificité par rapport à l'activation socioprofessionnelle et elle en propose la définition suivante de l'activation sociale: «*L'activation sociale est l'augmentation de la participation sociale et la rupture de l'isolement par le biais d'activités socialement utiles, 1. soit comme but en soi, 2. soit comme premier pas dans un trajet d'insertion socioprofessionnelle, 3. soit comme premier pas vers une remise (ultérieure) au travail rémunéré.*».

Méthodologie de la recherche

L'objectif de la recherche est de décrire et d'analyser l'offre des CPAS belges en matière d'activation sociale.

Les trois questions centrales de la recherche centrales sont les suivantes:

1. Comment les CPAS belges mettent-ils en œuvre l'activation sociale?
2. Quelles sont les 'bonnes pratiques' que l'on peut détecter et décrire?
3. Quelles réglementations politiques sont nécessaires pour mieux développer et optimiser une politique en matière d'activation sociale?

Synthèse des résultats

Les CPAS cherchent à atteindre une multitude d'objectifs à travers l'activation sociale:

Quels sont les objectifs poursuivis par l'activation sociale?

Les buts concrets de l'activation sociale*	% (N=224)
que les bénéficiaires soient sortis de leur isolement social	92,0
que les bénéficiaires aient le sentiment de faire à nouveau partie de la société	90,2
que les bénéficiaires deviennent plus autonomes	75,9
que les bénéficiaires soient préparés à un trajet d'insertion socioprofessionnelle, un travail dans l'économie sociale ou une mise au travail sur le marché du travail régulier	73,7
que les bénéficiaires se développent personnellement	70,5
que les bénéficiaires se sentent mieux	63,8
que nous améliorions nos offres de services du CPAS en fonction des besoins des bénéficiaires	51,8

Les répondants pouvaient indiquer plusieurs objectifs.

Il est utile de souligner que près de la moitié des CPAS interrogé (42.4%) est plutôt d'accord avec la proposition selon laquelle les bénéficiaires du CPAS doivent faire quelque chose en contre partie de leur allocation. A ce sujet, on peut noter une différence entre les Régions. En effet, les CPAS en Flandre et à Bruxelles adhèrent relativement plus à la proposition suivante que leurs homologues wallons: «*Les usagers capables de travailler n'ont pas seulement le droit mais également l'obligation de participer à leur intégration (socioprofessionnelle)*». En ce qui concerne cette proposition, un nombre, certes limité, de CPAS wallons (7,4%) n'est totalement pas d'accord avec celle-ci, alors qu'en Flandre et à Bruxelles, aucun CPAS n'a répondu de la sorte. De plus, il semble que ce sont surtout les petites et très petites communes qui se rangent derrière la proposition suivante: «*le CPAS doit pouvoir contraindre les bénéficiaires du CPAS à faire quelque chose en contre partie de leur allocation*». Alors qu'en moyenne 49,1% des CPAS y adhèrent, ce taux grimpe à 61,8% dans les très petits CPAS.

Les types d'activités organisées en matière d'activation sociale par les CPAS revêtent différentes formes. Les activités de loisirs et socioculturelles sont organisées le plus fréquemment. S'y retrouvent de manière nettement moindre, les mises au travail alternatives et les accompagnements de trajectoire.

Quels sont les types d'activités organisées en matière d'activation sociale? (%) (N= 234)

Activités récréatives et socioculturelles	79,5
Allocations loisirs	52,1*
Bénévolat	45,7
Formation sans but d'insertion professionnelle	43,6
Prise de contacts avec des clubs de sport/ des mouvements de jeunesse	42,7*
Ateliers divers	35,0
Groupes de parole pour briser l'isolement social	25,6
Groupes de consommateurs	17,5
Travail en groupe par quartiers	9,8
Mise au travail (dans le cadre de l'art. 60 §7, stage, activités sociales)	7,3*
Accompagnement de trajectoire	2,1
Autres	13,3
Aucune activité	4,3

* avec des différences marquantes entre régions

Proportionnellement, on retrouve dans les CPAS flamands davantage de bénévolat, en plus des formes précitées de mises au travail alternatives. En Wallonie et à Bruxelles, ce sont les ateliers et les groupes de discussion qui dominent proportionnellement. Plus spécifiquement à Bruxelles, on retrouve davantage d'activités dans les clubs de sport ou dans les mouvements de jeunesse, la formation, les groupes de parole et les groupes de quartier. Les CPAS ne prévoyant aucune d'activité sont, quant à eux, peu nombreux et se situent uniquement dans les très petites communes.

Le nombre de participants à des activités d'activation sociale

Pour les CPAS dont nous possédons l'information, nous pouvons conclure que la portée de l'activation sociale dépasse largement le nombre de mises au travail social (article 60 §7). En effet, il y a, en 2010, trois fois plus de participants à l'activation sociale que des

Combien de personnes sont concernées par les activités d'activation sociale?

	Total	Nombre moyen	BR	VL	W
N CPAS ayant répondu au questionnaire	113		2	66	45
(1) N bénéficiaires du RIS (et équivalents) en 2010	72 127	638,3	11 035	33 952	27 140
(2) N personnes activées socialement en 2010	25 756	227,9	7 245	13 158	5 355
(3) N personnes mises au travail dans le cadre de l'art. 60 §7 en 2010	8 043	71,2	1 182	4 846	2 015
% (2)/(1)	35,7		65,7	38,8	19,7
% (3)/(1)	11,2		10,7	14,3	7,4

⇒ De tous les bénéficiaires du RIS (ou ASE) en 2010, 11,2% a participé à un trajet art. 60

⇒ De tous les bénéficiaires du RIS (ASE) en 2010, 35,7% a participé à un trajet activation sociale

mises au travail en application de l'article 60 §7. L'activation sociale aura touché 35,7% des bénéficiaires du CPAS en 2010 tandis que 11,2% de ceux-ci auront fait l'objet d'une mise au travail via l'article 60 §7.

Les obstacles à l'activation sociale

Les principaux obstacles à la mise en place de projets d'activation sociale rencontrés par les CPAS sont:

- le manque de ressources humaines (cité par 56.8% des répondants)
- les participants décrochent facilement des programmes mis en place (cité par 48.7% des répondants),
- le manque de moyens financiers (cité par 44% des répondants),
- le CPAS est trop petit pour prendre des initiatives en matière d'activation sociale (cité par 40.2% des répondants).

Etudes de cas

Trois cas seront présentés: une pratique en Wallonie, une pratique en Région bruxelloise et une en Flandres.

"Atelier de cuisine" du CPAS de Braine-l'Alleud

Cette activité consiste à mettre en place des ateliers de cuisine mensuels. Une attention toute particulière est portée sur le thème de l'alimentation saine. Les participants composent le menu pour ensuite le préparer et le déguster tous ensemble.

Cet atelier permet de sortir de l'isolement et de se changer les idées de façon constructive.

"Comité des spectateurs" du CPAS de Bruxelles-ville

Le CPAS de Bruxelles-ville a conclu un partenariat avec le "Théâtre des Tanneurs" du quartier des Marolles. Les bénéficiaires du CPAS ont l'occasion d'assister au spectacle, mais également de rencontrer l'équipe artistique autour d'un repas. Le spectacle permet ensuite au CPAS d'envisager la mise en place d'ateliers.

“Extra time” du CPAS de Gand

Pour ce projet, le CPAS de Gand a ciblé les jeunes de 18 à 25 ans, difficilement activables qui reçoivent une aide du CPAS ou qui sont accompagnés par le VDAB dans leur recherche d'emploi.

Ce projet est basé sur une double approche qui mêle à la fois le travail de proximité “outreaching” et le “harcèlement” (visite à domicile, sms, appels, facebook).

Le projet comprend des activités de groupe (organisation de circuit vélo / tournoi de foot, participation au Belgian Homeless Cup, assister aux matchs de foot avec des pensionnaires de maison de repos, formation d'assistant moniteur pour devenir animateur d'ateliers de vacances,...), mais également un suivi individuel intensif basé sur une évaluation à l'aide d'un système de notations avec des indicateurs de comportement. De cette façon, le CPAS peut évaluer la progression du jeune et définir avec lui les points sur lesquels il doit s'améliorer.

Les conclusions

La recherche avance trois conclusions.

1. Reconnaître la double orientation des pratiques d'activation sociale. Elles peuvent être centrées sur la préparation à l'emploi et/ ou sur la citoyenneté active.

2. Maintenir l'accès de l'activation sociale à un groupe cible plus vaste que celui des seuls bénéficiaires du revenu d'intégration (et équivalents) et des usagers du CPAS.

3. Un cadre structurel et financier pour l'activation sociale est nécessaire. Au terme de cette recherche, des recommandations peuvent être avancées pour les deux niveaux de pouvoir concernés: au niveau fédéral (cadre législatif et de financement, rôle du SPP Intégration sociale) et au niveau local (CPAS).

Les recommandations

Au niveau du pouvoir local et des CPAS

En matière de politique

- Préférer les projets à long terme
- Formuler des objectifs, tant sur le long que sur le court terme

- Faire preuve de souplesse dans la mise en place du projet: une certaine flexibilité est nécessaire en matière de groupe cible, de contenu, de rythme, d'organisation, etc.

En matière de qualité

- Prévoir une évaluation non standardisante et non excluante, ne pas mettre unilatéralement l'accent sur des indicateurs quantitatifs

En matière de collaborations

- Travailler ensemble

En matière de groupe cible

- Préférer des groupes cibles mixtes, comptant tant des usagers que des non usagers du CPAS
- Adapter le contenu et l'organisation au public cible, travailler selon la demande

Orientation et facilité d'accès

- Mettre en place des voies d'accès via divers canaux et techniques de sensibilisation ciblées
- Maintenir un seuil d'accessibilité peu élevé pour la participation
- Assurer la continuité et la régularité
- Faire appel à une approche de sensibilisation allant à la rencontre des usagers

En matière de collaborateurs

- Disposer d'une équipe de collaborateurs enthousiastes, motivés et engagés
- Assurer un travail en équipe
- Laisser les collaborateurs combiner leurs tâches avec d'autres tâches en lien avec la problématique du groupe cible

Au niveau du pouvoir fédéral

- Renforcer la légitimité politique et sociale de l'activation sociale
- Ancrer légalement et structurellement l'activation sociale
- Prévoir un financement permanent pour l'activation sociale
- Stimuler les collaborations (entre CPAS) et l'échange d'expériences et d'expertises.²

2. L'intégralité de cette étude de 214 pages est disponible sur internet: https://hiva.kuleuven.be/resources/pdf/publicaties/R1457b_fr.pdf

I N T E R V I E W

CRÉAD'ÂMES,
DU THÉÂTRE-ACTION POUR RESTAURER L'ESTIME
DE SOI

V. Gofflot (Observatoire asbl) interview Anne-Marie Faticati, une des fondatrices emblématiques de Créad'âmes et Dany Baudoux, agent de développement communautaire au CPAS de Charleroi

Créad'âmes est un collectif de citoyens qui pratique le théâtre-action, à Marchienne-au-Pont, un des quartiers les plus défavorisés de Charleroi. C'est dans ce quartier que je rencontre, Dany Baudoux, et Anne-Marie Faticati, une des fondatrices emblématiques de Créad'âmes. A deux, elles répondent à mes questions à la Maison des Associations, elles se remémorent les débuts de ce collectif, les succès rencontrés. Quand elles évoquent la reprise de confiance en soi des participants, leur dépassement, leur implication, c'est avec des étincelles dans les yeux et le sourire aux lèvres

Comment s'est créé le collectif Créad'âmes ?

Il y a une dizaine d'années, sept habitantes de Marchienne-au-Pont se sont rencontrées autour d'une formation internet organisée à l'ouverture de l'«Espace Citoyen Porte Ouest», une action de quartier émanant du CPAS de Charleroi. Elles voulaient utiliser internet et elles souhaitaient aussi du lien social. Grâce à cette formation, elles ont découvert les potentialités d'internet, notamment la facilité d'effectuer des recherches historiques. Ce qui leur a donné envie de se pencher sur leur passé, de raconter leur quartier, leur histoire,

leurs parcours migratoires au travers d'une pièce de théâtre. Ce qu'elles ont fait ! Cette pièce, elles souhaitaient la concevoir de A à Z. Elles se sont donc associées à divers partenaires et, pendant trois ans, elles ont suivi des ateliers plusieurs fois par semaine: théâtre, danse, écriture, création de décors, des costumes à partir de vêtements de récupération, etc.

Ce spectacle intitulé «Pâtes, rata, etc.» a rencontré beaucoup de succès. Il a été joué une quarantaine de fois dans divers lieux culturels ou industriels importants, dans les écoles de l'entité; un engouement d'autant plus important qu'on fêtait à ce moment-là le soixantième anniversaire de l'immigration italienne.

Quel est le profil des participants du collectif ?

Au départ, c'étaient des femmes immigrées d'une cinquantaine d'années qui ne travaillaient pas (femmes au foyer / chômeuses). Au fur et à mesure de l'avancée du projet et de sa professionnalisation, une mixité s'est installée.

Aujourd'hui, ils sont trente-cinq participants. Les immigrés côtoient les Belges, les travailleurs les chômeurs, les hommes les femmes, les étudiants les pensionnés, etc.

Quels sont les autres projets menés par ce collectif ?

En 2008 et 2009, les acteurs ont créé, monté et joué une seconde pièce de théâtre intitulée «La grande débrouille», un travail sur la mémoire collective de Marchienne, écrit sur base des souvenirs de ses habitants durant la seconde guerre mondiale. La pièce était couplée à une exposition sur le thème de la résistance. Une fois la pièce jouée, nous organisons un débat intergénérationnel en conviant à la fois des enfants et des personnes âgées. Ces échanges intergénérationnels étaient vraiment intéressants.

Nous continuons bien entendu à créer des pièces de théâtre. Nous organisons aussi tous les deux ans le festival Mai'tallurgie, un festival qui, comme son nom l'indique, a lieu en mai et qui est en lien avec le passé industriel de la région. Ce festival est organisé avec une série d'acteurs locaux: CPAS et Espace Citoyen, écoles, associations culturelles, professionnels du spectacle, etc. Durant un mois, quelques milliers de personnes se rassemblent autour d'expos, de visites, de colloques, de concerts, de pièces de théâtre, etc.

Nous avons aussi créé l'association Marchienne Babel qui propose une



Etre applaudi pour la première fois de sa vie aide à la confiance en soi.



Par le théâtre-action, les participants retrouvent une identité, des liens sociaux



Créad'âmes réussit le pari de la cohésion sociale!

formation de régisseur de spectacle qui rencontre beaucoup de succès, et ce, en collaboration avec l'association AVANTI spécialisée dans les formations socioprofessionnelles.

Qu'est-ce que les activités d'activation sociale apportent aux participants ?

Elles apportent beaucoup de choses ! Actuellement, l'emploi se raréfie. Dans notre région, par exemple, trois usines ont fermé. Or, le travail procure du lien social, une identité, le sentiment d'appartenance à un groupe. Grâce à lui, les personnes se sentent utiles en se levant le matin parce qu'elles ont un objectif en tête, elles y font des rencontres, se sentent faire partie de la société, reçoivent un salaire contre le travail accompli, etc. Quand il n'y a plus d'emploi, c'est tout un monde qui s'écroule.

La population de Marchienne-au-Pont comprend une frange de la population très éloignée de l'emploi: des personnes étrangères, des Belges sans emploi depuis trois générations... Nous leur proposons autre chose pour remplacer le travail. Premièrement, en faisant partie d'un collectif, ils rompent l'isolement dans lequel ils se trouvent, ils créent du lien social. Ensuite, par le théâtre-action, ils apprennent à dépasser leurs difficultés, ils acquièrent dès lors une grande fierté. Vous savez que certaines personnes en montant sur scène sont applaudies pour la première fois de leur vie!

Ils développent aussi une meilleure estime de soi. Bref, ils prennent de l'assurance, se découvrent, s'émancipent, s'ouvrent au monde, à un nouveau monde, découvrent d'autres espaces culturels, d'autres genres, participent à des débats, etc.

A l'aide de cette nouvelle force qui

est en eux, ils s'engagent dans de nouveaux projets. Par exemple, certaines personnes étrangères qui ne maîtrisent pas notre langue écrite et orale se décident enfin à suivre des cours de français. D'autres changent: l'expérience de la mixité du collectif leur permet de dépasser leurs préjugés racistes, etc.

Grâce à Créad'âmes, ils retrouvent une partie de ce qu'ils avaient perdu avec leur travail: un sentiment d'appartenance, une identité commune, des liens forts. Pour résumer: de la cohésion sociale!

Pour certains, Créad'âmes ne constituera qu'un sas par lequel ils transitent ou un tremplin qui leur permet de rebondir vers un emploi ou leur donne l'envie de se réorienter/ s'engager dans une formation, en adéquation avec leurs personnalités,...

Quels conseils donneriez-vous à ceux qui font de l'activation sociale ?

Mixer les publics. On oppose souvent les personnes «employables» qui viennent de perdre leur job suite, par exemple, à une restructuration et les personnes éloignées de l'emploi qui doivent être activées. Pourtant, le même mal-être est présent dans les deux groupes, ils n'ont plus d'emploi, ne se sentent plus utiles, leur confiance en soi n'est pas bonne. Travailler avec ces deux publics, les impliquer dans un même projet qui s'adresse à tous les habitants du quartier, par exemple, un projet qui a une valeur communautaire, stimule chacun et déstigmatise les catégories.

Enfin, il est important de ne pas forcer les personnes à participer à des activités d'activation sociale mais plutôt de susciter chez elles l'envie de créer, de participer.

I N T E R V I E W

L'ACTION SOCIALE
UN PROCESSUS PAR ETAPES QUI AIDE A RETROU-
VER CONFIANCE EN SOI ET LIEN SOCIAL

V. Gofflot (Observatoire asbl) interview Angélique Declercq, assistante sociale en chef au CPAS de Tournai

Comment se déroule l'activation sociale organisée par le CPAS de Courtrai ?

Nous travaillons l'activation sociale par étapes, à la fois individuellement et collectivement, en collaboration avec des maisons de quartier et des associations culturelles et sportives.

Les activités organisées se déroulent une fois par semaine, d'autres sont plus intensives et de plus courte durée. Elles sont diverses et variées: il s'agit d'ateliers de couture, d'écriture, de théâtre, de montage floral, de sorties à l'extérieur, de rencontres autour d'un gâteau cuisiné par un participant, de remises à niveau, de cours de citoyenneté, des préparations à des tests d'entrée pour des formations, etc.

Si l'activation doit se travailler par étapes. Quelle en est, selon vous, la première?

La première étape et sans doute la plus difficile est de faire sortir de chez elles les personnes qui vivent de manière très isolée, qui ont très peu de contacts et d'occupations. Pour y parvenir, nous commençons par leur proposer des excursions, des visites culturelles avec les maisons de quartier, donc avec des personnes qui

habitent près de chez elles et qu'elles ont déjà eu l'occasion de croiser.

Elles découvrent ainsi les codes qui sont liés aux lieux fréquentés avec le groupe (cinéma, musée, expo...): la manière de s'habiller, de se présenter à l'accueil, à la réception, ce qu'il faut faire, ne pas faire à l'entracte, etc.

Souvent, ces expériences collectives servent de déclencheur et, peu à peu, les personnes commencent à sortir avec des amis, en famille, sans nous, les organisateurs. C'est déjà un premier pas vers l'autonomie. Le second pas que nous souhaitons qu'elles fassent ensuite est de pouvoir, par exemple, franchir, seules, la porte d'un centre de formation.

Comment est-ce que cela se prépare?

Nous continuons à travailler avec elles les habilités sociales et, en particulier, leurs capacités à s'intégrer dans un groupe, sans être gênées.

Pour se sentir bien, être à l'aise avec soi-même, rien de tel que de soigner sa présentation: hygiène, vêtements, allure générale. Nous leur expliquons comment se présenter à l'extérieur, se tenir en société; des coiffeurs, des esthéticiennes leur prodiguent des conseils pour se coiffer, s'habiller, etc.

Pour augmenter la confiance en soi des personnes, nous avons aussi noué un partenariat avec l'association Nato qui a l'habitude de travailler avec des personnes à très faible qualification. Le rôle de l'animateur consiste à installer un climat de confiance au sein du groupe et à y faciliter la discussion. Les réponses pour une meilleure confiance en soi sont cherchées en commun, dans le groupe.

Toujours dans cette optique, nous avons également organisé une activité jogging «Je cours pour ma forme – 5 km», car participer à une telle manifestation ouverte à tous est, au départ, pour nos usagers tout simplement impensable! Nous les y préparons donc progressivement. Ils apprennent à courir ensemble puis ils s'inscrivent au premier niveau organisé par la commune, confiants et avec la tenue vestimentaire adéquate.

Un autre axe sur lequel nous travaillons est l'autonomie par la mobilité. Il va de soi que pour participer à ces activités, il faut pouvoir s'y rendre, en transports en commun, en vélo ou en voiture. Des volontaires vont ainsi leur apprendre à consulter un horaire; d'autres donnent des cours de conduite à vélo ou des cours pour passer le permis de conduire.

Toutes ces étapes sont-elles nécessaires pour tous ?

En fait, au départ, certains usagers viennent à la maison de quartier, juste pour boire une tasse de café. Après un certain temps qui varie selon chacun, ils commencent à s'impliquer; par exemple, ils participent à la préparation du potage une fois par semaine pour le groupe. Ensuite seulement, ils auront l'audace ou l'envie de collaborer à un projet collectif qui déborde du cadre de la maison de quartier, ils feront preuve d'initiatives, proposeront des idées, se découvriront des compétences...



Une pré-formation pour des gardiennes d'enfants. Elles suivent des cours de psychologie axés sur les tout-petits.

Pour certains, cette découverte de soi ira plus vite et conduira vers la recherche d'une formation ou d'un emploi. Dans ce cas, nous les aidons à s'organiser, à structurer leur emploi du temps afin qu'ils puissent concilier leur vie familiale avec la reprise des études, par exemple.

Pour d'autres, qui ont été isolés trop longtemps, rechercher un emploi ou suivre une formation ne sera pas possible avant un certain temps. Ils passeront alors par des étapes intermédiaires: ils participeront aux activités d'un groupe, deviendront volontaires. Il faut parfois cinq ou six années pour que certains se sentent enfin prêts à suivre une formation. Mais d'autres ne le seront jamais.

Pourriez-vous décrire le public qui fréquente ces ateliers ?

Il est mixte: des jeunes, des personnes âgées, des immigrés, des usagers du CPAS, etc. Par exemple, l'association Antigone, l'un de nos partenaires, crée annuellement une pièce de théâtre avec les habitants du quartier. Le public qui joue ces pièces est dès lors constitué à la fois d'usagers

du CPAS mais aussi d'un tout autre public. Autre exemple, l'atelier de couture est fréquenté par les usagers du CPAS, des réfugiés politiques, des jeunes étudiantes, ... Cette mixité sociale permet de réduire les préjugés et améliore le mieux vivre ensemble .

Ces activités ont-elles un caractère obligatoire ?

Dans 90% des cas, nous n'exerçons aucun contrôle. Mais quand il s'agit de préformations / formations, nous veillons à ce qu'ils respectent leur engagement.

En résumé, qu'est-ce que l'activation sociale apporte aux personnes et quels sont les facteurs importants à prendre en compte ?

L'activation sociale brise l'isolement. Elle permet l'autonomie et la reprise de confiance en soi.

Pour mettre en place ce processus, il est primordial de faire comprendre la philosophie de ces projets, la nécessité de ces étapes au sein même du CPAS.

Ajoutons encore que des financements supplémentaires sont nécessaires. Nous avons eu la chance d'être subsidiés pendant trois années via le projet Succès 1 par la Communauté européenne. Nous recherchons d'autres financements pour poursuivre ces activités.

QUOI
D'9 DANS
L'INSERTION ?

9^{ème} Journée des insertions

Thème 2:

La formation (continue) des travailleurs sociaux



Le monde bouge, change et le social n'est pas en reste. Ces dernières années ont vu le développement de nouveaux services spécialisés, de nouveaux métiers et, enfin, de nouvelles formations à caractère social: les baccalauréats en psychologie, en gestion des ressources humaines, le master en ingénierie et action sociales, les spécialisations en médiation, action interculturelle, etc.

Le défi pour les écoles qui forment les assistants sociaux et les éducateurs consiste à se montrer réceptives autant que vigilantes face à ces changements, pour tout à la fois, tenter de coller aux attentes des employeurs et maintenir une unité de formation, avec des garants méthodologiques et déontologiques forts, tout en veillant à susciter chez ces futurs professionnels une envie et un besoin perpétuels d'approfondissement et de remise en question de leurs connaissances.

C'est à cette réflexion sur la formation de base et continue des travailleurs sociaux, qu'étaient conviés les participants à l'atelier présidé et présenté par Joseph Dal Zotto et Patrick Maes, respectivement directeur et professeur à la Haute école de la Province de Liège.



TABLE

RONDE

Stéphanie Franceschini
Jeune assistante sociale
fraîchement diplômée

Bonjour, je me présente, je m'appelle Stéphanie Franceschini. J'ai terminé en juin dernier mes études d'assistante sociale à la Haute école de la Province de Liège et je travaille aujourd'hui au CPAS de Marchin. C'est toujours un plaisir pour moi de revenir ici car je garde un très bon souvenir des trois années de mon baccalauréat.

Cette formation chamboule: elle vous ouvre les yeux sur le monde mais aussi sur vous, sur qui vous êtes, sur la personne que vous voulez devenir; elle fait murir. Moi, elle m'a rendue plus humaine, mais aussi plus forte; elle m'a construite telle que je voulais devenir.

Je vais donc partager avec vous mon ressenti sur ce parcours et j'espère que cela vous apportera quelque chose...

Je me rappellerai toujours de cette phrase prononcée par mon professeur de méthodologie générale de première année: «l'AS n'est pas un produit fini». A cette époque, je ne savais pas encore à quel point cette doctrine était vraie et à quel point elle était le fondement de tout travailleur social.

Selon moi, la formation d'AS pourrait s'apparenter à une boîte à outil. Une boîte à outils dont le contenu de base nous serait donné, mais qu'il nous reviendrait ensuite de compléter, au besoin, au fur et à mesure de notre vie professionnelle.

Ces outils représentent pour moi le savoir ou plutôt les différentes formes de savoir nécessaires pour exercer ce métier.

Les enseignants que nous rencontrons durant notre parcours académique sont là pour nous apprendre à utiliser des savoirs, des outils essentiels, de base, mais également pour nous apprendre à en chercher d'autres.

C'est le savoir-faire.

Néanmoins, un assistant social ne serait rien pour moi, sans ses capacités d'écoute de tolérance, d'empathie, de flexibilité, etc. La liste de ces qualités est longue, et leur présence, ou leur absence, fait la particularité de chaque travailleur.

C'est le savoir-être.

Savoir-être mais surtout savoir devenir.

Sans cesse, se remettre en question, prendre du recul, interroger son environnement, s'interroger soi-même, s'adapter aux changements de la société. C'est la qualité principale d'un assistant social, selon moi.

Durant la formation, ce recul, cette capacité à évoluer et donc à faire évoluer les choses, nous est offerte par la supervision, les cours de méthodologie appliquée, que l'on peut raccrocher aux savoirs acquis.

Mais une fois sorti du chemin de la formation, une fois entré dans les rouages de la vie professionnelle, quel temps, quels espaces reste-t-il à l'assistant social pour continuer à apprendre ?

Aujourd'hui, j'ai terminé mon baccalauréat d'assistant social, mais je n'estime pas pour autant avoir terminé ma formation d'AS.

Aujourd'hui, je travaille et je suis fier d'avoir décroché mon premier emploi. Néanmoins, j'avoue avoir hésité à agrandir ma palette d'outils et entreprendre le master en ingénierie et action sociale. Mais mes envies étaient ailleurs. Un professeur m'a dit: «Tu as faim? Va manger!». J'ai choisi de travailler, de me jeter dans les méandres de l'action sociale pour tenter de réaliser ce que j'estime nécessaire, mais aussi pour moi, parce que j'en avais besoin.

Certes, c'est un emploi à mi-temps, mais un emploi quand même, qui me donne l'occasion d'exercer le métier auquel je me suis préparée, et c'est ce dont rêvent tous les étudiants diplômés!

Si les horaires avaient été compatibles, j'aurais aimé utiliser mon temps disponible pour suivre la spécialisation en médiation.

Plus tard peut-être. Je ne repousse pas l'idée d'un jour reprendre des études, voire le master.

En attendant, je travaille, j'exerce le métier d'AS. Ce qui m'intéresserait au-delà de ce projet d'études éventuel, ce serait de continuer à disposer d'une possibilité d'apprendre, de compléter ma boîte à outils, de me questionner sur ceux que j'utilise: sont-ils toujours les bons, est-ce que je les emploie correctement...

En cela, à côté de la concertation en équipe qui permet en partie de s'interroger sur le travail que l'on fait, il est important pour moi que les travailleurs sociaux de toute institution continuent d'assister à des journées, séances de formation et, si possible, que des supervisions soient organisées. Car si l'AS est un acteur de changement, il doit commencer par accepter de changer lui-même.

Marie-Paule Chapelle
Responsable «compétences» pour
le bac AS de la Haute Ecole de la
Province de Liège

La formation des assistants sociaux est, par définition, ancrée dans le monde dans lequel nous vivons. Mais voyons ce qui la caractérise et semble essentiel, constitutif de celle-ci.

- Il s'agit d'une **formation initiale** (première, point de départ...): l'assistant social n'est pas un «produit fini», c'est un professionnel en devenir...

En effet, former des AS c'est «plus» que former à la dimension professionnelle ... Il faut préparer les étudiants «à être des citoyens actifs dans une société démocratique, les préparer à leur future carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation»¹.

Il nous paraît essentiel que la formation dispensée par l'école suscite chez l'étudiant la reconnaissance d'un besoin d'approfondissement et la mise en place de moyens pour se perfectionner.

- Il s'agit d'une **formation généraliste**, dont l'objectif est de préparer les futurs professionnels à être polyvalents, tout en leur donnant les moyens de développer leurs acquisitions, de les transposer en fonction du secteur de travail qui sera le leur.

- Il s'agit d'une **formation qui repose sur des valeurs**, fondatrices du travail social, qui sont entre autres, la justice sociale, le respect, la citoyenneté, la défense et la promotion des droits, l'émancipation des personnes... en référence aux principes déontologiques propres à la profession.

1. Recommandation de la Commission du 3 octobre 2008 relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail [Notifiée sous le numéro C(2008)5737]

Tout au long de sa formation, l'étudiant est mis en situation de se poser des questions sur le travail social, sur les actions développées, la démarche méthodologique mise en oeuvre, en cohérence, avec ces principes fondamentaux.

- Il s'agit d'une **formation professionnalisante**: l'articulation théorie/pratique professionnelle intégrée permet une formation en adéquation avec les réalités du terrain.

Les stages qui s'étalent sur les 3 années (en ordre croissant!), l'invitation de professionnels dans le cadre des cours, les cours donnés par des professeurs invités qui exercent un métier en lien avec le cours enseigné, les TFE qui sont réalisés à partir de l'expérience de stage, pour lesquels l'école fait appel à des lecteurs extérieurs, garantissent les liens qui doivent exister entre théorie et pratique, et, participent à la formation d'un praticien réflexif.

Par ailleurs, le lien entre théorie et pratique, fondement de la formation, se trouve renforcé par l'approche par compétences. En effet, nous sommes actuellement engagés dans une démarche qui vise à décliner chaque activité d'enseignement en terme de compétences et capacités à acquérir pour, in fine, exercer le métier d'assistant social. Dans cette optique, chaque enseignant doit envisager son cours en fonction de ce qui est attendu de l'étudiant en terme d'acquis d'apprentissage, de ce qu'il va évaluer (à la fin de mon cours l'étudiant devra être capable de...).

Cette démarche, outre le fait qu'elle améliore la visibilité du programme de formation - pour les étudiants comme pour les employeurs - permettra d'harmoniser encore davantage la formation de l'AS et les missions qui lui sont confiées dans une société en constante évolution.

Lorsque Stéphanie nous dit: «*Cette formation... ouvre les yeux sur le monde mais aussi sur vous, sur qui vous êtes, sur la personne que vous voulez devenir...*», elle nous renvoie à la compétence 3 du référentiel qui prévoit que l'étudiant au terme de sa formation devra être capable d'inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable et que, pour faire, il devra:

- construire son identité professionnelle (capacité 1);

- interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement (capacité 2);

- mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables (capacité 4).

Quand elle dit: «*l'AS n'est pas un produit fini*» et, «*la formation d'AS pourrait s'apparenter à une boîte à outil. Une boîte à outils dont le contenu de base nous serait donné, mais qu'il nous reviendrait ensuite de compléter, au besoin, au fur et à mesure de notre vie professionnelle*», cela renvoie à:

- actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, et savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel (capacité 5).

Quand elle dit: «*Les enseignants sont là pour nous apprendre à utiliser des savoirs, des outils essentiels, de base, mais également pour nous apprendre à en chercher d'autres*», elle fait référence à la compétence 6:

- savoir élaborer, mettre en oeuvre et évaluer avec les personnes, les groupes et les communautés un processus d'intervention sociale (compétence 6);

- mettre en oeuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées (capacité 2).

Quand elle évoque la nécessité de «*savoir devenir..., se remettre en question, prendre du recul, interroger son environnement, s'interroger soi-même, s'adapter aux changements de la société*», elle renvoie aux compétences et capacités suivantes:

- identifier, analyser et questionner les contextes sociaux pour en comprendre les enjeux (compétence 4);

- construire un regard critique (compétence 4, capacité 4);

- ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes ... (compétence 7, capacité 4).

Quand elle insiste sur la nécessité de «*la concertation en équipe qui permet en partie de s'interroger sur le travail que l'on fait...*», il s'agit pour l'étudiant de savoir:

- interagir avec son milieu professionnel (compétence 2);

- stimuler, créer des dynamiques de collaboration de coopération et de concertation professionnelle avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux (capacité 2);

- se questionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel (capacité 4).

Enfin, il me paraît également intéressant de mettre en évidence l'articulation pratique-théorie telle qu'elle est envisagée à partir de l'encadrement des stages.

Stéphanie évoque l'intérêt des supervisions et du cours de méthodologie appliquée. De fait, si le stage est encadré par les professionnels sur le terrain (les chefs de stage ou les référents de stage, c'est selon...), les maîtres de formation pratique assument les supervisions, rencontrent régulièrement ceux-ci (négociation du stage, évaluations intermédiaire et finale). Le cours de méthodologie appliquée, à partir des situations de stage, articule, quant à lui, les concepts vus dans les cours théoriques et, en particulier, au cours de méthodologie générale.

Terminons en signalant que la formation des AS est - et a toujours été - traversée par des tensions telles que:

- faut-il former des généralistes ou des profils plus spécialisés?

- faut-il organiser des cours à options, des orientations? Ou, au contraire, privilégier le «tronc commun»?

- quelle part donner à la pratique dans le parcours de l'étudiant en formation? Quelle importance prendront les stages selon l'année de formation? Ou les placer dans le déroulement de l'année scolaire?

Nadège Vanhée
Assistante sociale qui travaille
au CPAS de Liège depuis plus
d'un an

Je m'appelle Nadège, j'ai 25 ans et je vais vous faire part de mon expérience en tant que jeune travailleuse sociale.

J'ai été diplômée de cette école, en juin 2010 et j'ai commencé à travailler pour le CPAS de Liège en septembre de la même année.

Lorsque j'ai été engagée au CPAS de Liège, je pensais savoir à peu près ce qui m'attendait d'autant que j'avais effectué un stage au CPAS de Remicourt. Mais bien vite, je me suis rendue compte que cette expérience m'avait finalement peu préparée puisqu'il s'agissait d'un stage de première année et donc d'un stage d'observation, et puis aussi qu'il s'agissait d'un petit CPAS, comparé au CPAS de Liège, bien plus imposant en terme de territoire et de population. Mes autres stages s'étant déroulés en psychiatrie et dans le milieu carcéral, mon entrée dans le monde du travail du CPAS de Liège fut finalement une quasi découverte.

Ma première impression fut un immense sentiment de détresse au vu de la masse d'informations qui me sont parvenues. La loi de 65 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS, la loi organique de 76, et la loi de 2002 relative au droit à l'intégration sociale sont des matières très importantes et, à première vue, peu digestes. J'avais bien entendu eu un cours axé sur le revenu d'intégration sociale et je connaissais l'organigramme d'un CPAS, mais la masse de données était tellement importante que j'avais l'impression qu'il allait me falloir trois ans intensifs pour tout apprendre, et encore...

Heureusement, j'ai eu la chance, d'être entourée par des collègues qui ont veillé à mon statut de débutante. J'ai commencé ma carrière à l'antenne du Nord et j'ai été transférée, après deux mois, à l'antenne d'Angleur où je suis toujours. En effet, travailler pour le CPAS de Liège demande une certaine flexibilité étant donné la mobilité qu'il est parfois demandé aux agents.

Mes collègues étaient prêtes à répondre à mes questions, à m'aiguiller vers des solutions possibles et à m'enseigner les subtilités du travail.

Je pense que le soutien de mes chefs et des équipes dans lesquelles j'ai travaillé m'ont permis une bonne intégration. Cette relation d'entraide est importante et le fait de pouvoir poser des questions sans avoir peur de déranger est un atout essentiel et rassurant.

Il est extrêmement important de s'intéresser à l'institution que l'on découvre, à la fois au niveau de l'organigramme mais aussi de la législation. Une première recherche, avant l'entrée en fonction, est un bon moyen pour s'acclimater à ce qui nous attend.

Pour la suite, tout est question d'apprentissage, de temps, d'organisation et de curiosité continue. Attention, il est inutile de vouloir tout savoir immédiatement. Les bases sont certes à maîtriser assez vite mais le reste vient avec l'expérience.

J'ai appris beaucoup au fil des situations rencontrées et du contact avec les bénéficiaires. Le travail social est en perpétuel mouvement et le maître mot est l'adaptation.

Le bagage acquis à l'école est certes incontournable mais le travail sur le terrain est, à mon sens, le plus enrichissant des apprentissages. La théorie, aussi bien donnée soit elle, ne nous apprend pas tout. Dans la pratique, il faut se « mouiller », faire preuve d'initiative pour en savoir plus et ne pas hésiter à oser pour découvrir.

La relation avec les bénéficiaires est primordiale et, dans mon cas, mes stages m'ont permis d'appréhender celle-ci assez sereinement. Malgré tout, j'en apprend encore tous les jours.

Chaque personne est unique, chaque situation différente, chaque nouveau dossier est une découverte. Les points communs sont l'implication, le travail suivi et l'investissement dans le temps, plus ou moins long, de cette relation AS-bénéficiaire. C'est un aspect prenant du travail. L'attitude professionnelle, l'empathie et les techniques d'écoute active apprises en cours, notamment avec Madame Chapelle, sont primordiales pour débiter tout entretien. C'est au fil du temps que peut s'installer une relation plus approfondie et éventuellement se créer un certain feeling qui facilitera le suivi social.

La nécessité de continuer à apprendre quand on est sur le terrain est, je pense, commune à tous les services sociaux. Non seulement parce que la législation évolue mais aussi parce que nous-même nous évoluons et acquérons de l'expérience. Celle-ci permet notamment de se créer un réseau de partenaires, d'approprier la communication entre les différents services et d'apprendre de ses erreurs!

Ce qui ressort au final, c'est que le travail social s'avère très enrichissant. Même s'il apporte son lot de surprises et si la charge de travail est une réalité, quand un usager vous remercie parce que vous l'avez aidé à faire un pas dans sa vie, tous les désagréments disparaissent et vous vous dites que vous avez bien fait de choisir ce métier.

Thème 3:

De l'impertinence de la survie à la pertinence politique



Christine Mahy, Présidente du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, a démontré comment les failles du système actuel contraignent les personnes en situation de précarité à inventer des solutions pour s'en sortir, comme par exemple, d'habiter dans un chalet ou une caravane, faute de logement accessible ou de prendre une adresse domiciliaire fictive pour éviter de se voir attribuer le taux cohabitant. Ces désobéissances à la règle, ces petites impertinences, comme elle les appelle, on peut soit continuer à les condamner et augmenter le contrôle pour éviter qu'elles ne perdurent ou se propagent, soit se décider à les entendre pour ce qu'elles sont: d'abord, la preuve d'une énergie, d'une inventivité chez des personnes que l'on croit éteintes et seulement capables d'être assistées; ensuite une invitation à faire évoluer nos systèmes d'aide et notre façon de concevoir le vivre ensemble, bref, à embrayer sur de la pertinence politique.



I N T E R V I E W

C. Leclercq (Observatoire asbl) interview Christine Mahy, Présidente du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté

Le nombre de personnes pauvres ne cesse d'augmenter. Quelle est l'analyse du RWLP?

En effet, le nombre de personnes qui se situent en-deçà du seuil de pauvreté ne cesse d'augmenter. Or, ces personnes ne sont pas, contrairement à ce que certains pensent, peut-être pour se dédouaner, satisfaites de leur vie. Non, être pauvre n'est pas un choix et oui, il faut avoir une certaine force pour résister au froid, à la faim, à la rue, à la peur, aux humiliations, aux privations pour soi et les siens. C'est en tout cas le constat posé par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté: beaucoup de personnes pauvres ne veulent pas se laisser crever sur pied et luttent quotidiennement pour rester une femme, un homme debout et digne. Pour y arriver, elles recourent aux services sociaux, aux aides à disposition mais d'une façon plus ou moins contrainte et qui leur en coûte une part de fierté. Certaines y renoncent, d'autres font avec, et beaucoup se débrouillent en mettant en place des stratégies pour traverser la vie - parfois de façon durable - et se ménager un peu de latitude par rapport à cet état de survie permanent qui use et épuise.

Quelles sont ces stratégies de la débrouille?

C'est, par exemple, faire le choix d'habiter dans un camping ou d'occuper un squat, parce que d'abord, c'est galère pour trouver un logement pas trop cher, ensuite parce que cette solution, même s'ils savent qu'elle est 'borderline' a l'avantage de laisser, comme je le disais, un peu de latitude. Je pense, par exemple, à ce couple de pensionnés, qui a choisi de vivre dans une caravane car cela leur permet de garder leur petite voiture et de rester autonomes pour faire leurs courses, aller se balader, mais aussi s'offrir, de temps en temps, un 'boulets, frites'.

C'est, par exemple, cette dame qui fait un petit emprunt à la banque pour passer l'hiver - plutôt que de s'adresser au CPAS - et qui demande 100 euros en plus, pour pouvoir offrir à ses enfants un petit cadeau à Noël.

C'est cet homme qui prend une adresse fictive pour éviter que sa nouvelle compagne et lui-même ne soient pénalisés parce qu'ils ont décidé de vivre ensemble.

Ce sont des bricolages qui permettent de rester humains, visibles, de gar-

der de l'espoir, de donner un goût à la vie mais qui, aussi, permettent de répondre à un besoin pour lequel la société n'a pas de réponse, pas suffisamment de réponses ou pas les bonnes réponses. Ainsi, pour reprendre le dernier exemple, l'individualisation des droits favoriserait les cohabitations solidaires, créerait des économies d'échelle et empêcherait les effets pervers d'un contrôle exacerbé et coûteux.

C'est cela que vous appelez faire preuve d'impertinence de survie?

Ce sont en effet ces petites désobéissances par rapport à la loi, à la règle que les personnes pauvres mettent en place que j'appelle 'impertinences de survie'. Car, en fin de compte, que font ces personnes? Sinon que d'utiliser les ficelles et les trouées d'un système inadapté, qui génère plus d'inégalité que de justice sociale. Et que pèse cette 'fraude sociale' par rapport à la fraude fiscale à laquelle recourent en particulier les plus nantis? La fraude sociale représente une perte de moyens pour l'état infirme comparée à d'autres tricheries hautement organisées. Pourtant, elle est devenue une des priorités du SPP Intégration sociale, sous l'impulsion

de la Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté, Maggie De Block. Faire la chasse aux fraudeurs 'sociaux', c'est mettre beaucoup d'énergie au mauvais endroit, faire en sorte que ceux qui font le pas de demander de l'aide renoncent alors qu'ils en ont grandement, humainement besoin, c'est enfin réclamer aux travailleurs sociaux d'être perpétuellement dans la suspicion et générer chez eux un malaise grandissant.

La société est de plus en plus violente avec les personnes pauvres. Elle leur jette à la figure toutes les tentations de la publicité, puis leur fait la morale, les condamne quand elles se laissent aller à faire une dépense qui dépasse le cadre strict des besoins primaires. Les personnes pauvres n'ont pas le droit d'offrir un MacDo à leurs enfants, elles n'ont pas le droit de craquer pour une paire de chaussures à plus de 25 euros, elles n'ont pas le droit de faire la fête, de vider quelques bières pour oublier leur coup de blues, elles n'ont pas non plus le droit d'être déprimées et fatiguées puisqu'elles doivent se mettre en projet, s'activer, se projeter dans l'avenir, démontrer leur bonne volonté. Mais elles en ont pourtant de la volonté, les personnes pauvres, et bien plus qu'on ne le croit car survivre demande de l'énergie.

Comment passer de l'impertinence de la survie à ce que vous appelez de la 'pertinence politique'?

Il faut, comme je viens de l'expliquer, cesser de considérer l'énergie que les personnes pauvres mettent pour s'en sortir comme suspecte mais comme positive, comme preuve de ce qu'elles sont capables de faire et d'inventer pour assurer le quotidien

mais aussi entendre leurs 'désobéissances' comme des interrogations de ce qu'est notre société et de ce qu'elle privilégie comme modes de fonctionnement: la consommation, l'inégalité, l'individualisme...

Aujourd'hui, néanmoins, ce n'est plus décent de laisser les personnes pauvres agir seules dans l'impertinence, d'autant que ce qu'elles ont à dire peut être porteur pour toute la société et d'autant que la précarité gagne du terrain.

C'est pourquoi le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté s'est associé au Réseau flamand pour introduire un recours devant le conseil d'état contre la dégressivité des allocations de chômage.

Passer de l'impertinence de la survie à la pertinence politique suppose ainsi de revoir les politiques sociales actuelles et plutôt que de multiplier les dispositifs qui tentent de corriger en vain des dysfonctionnements, mettre en place des politiques structurelles qui atteignent toutes les populations, et qui ne privilègient pas certaines et en pénalisent d'autres.

L'école, par exemple est un droit pour tous et elle est gratuite... du moins, dans les textes car, dans les faits, chacun sait que les frais scolaires ne cessent d'augmenter et de créer des disparités parmi les enfants. Qu'il y a aussi de plus en plus d'échecs, d'abandons, de relégations dont sont victimes, en premier lieu, les enfants des familles pauvres et que les dispositifs comme les discriminations positives pour les écoles dans les quartiers défavorisés n'y changent rien ou pas grand chose. De même pour le droit au logement. A quoi sert-il d'établir des normes de salubrité toujours plus strictes, si le parc locatif s'en trouve encore plus étriqué?

Je pense qu'il faut aussi cesser de gaspiller l'énergie des travailleurs sociaux en les mandatant pour faire du contrôle et surtout du contrôle.

Avant, on considérait par exemple qu'il était important que les travailleurs sociaux se rendent au domicile des personnes pour qu'ils puissent mieux se rendre compte des réalités et des difficultés de vie des personnes mais aussi dans le souci de créer avec elles une proximité, une relation de confiance sur laquelle baser la relation d'aide. Aujourd'hui, il y a à la fois moins de visites à domicile de la part des travailleurs sociaux mais plus d'intrusion de la société dans l'intimité de la vie des personnes dès qu'elles sont aidées. L'objectif visé n'est d'ailleurs plus de dresser un état des lieux des besoins des personnes mais un état des lieux de leurs manquements. Si le frigo est vide, cela signifie d'abord que la personne gère mal son budget avant de vouloir dire ses difficultés à nourrir correctement sa famille.

Le regard sociétal est incisif et assasin vis à vis des personnes appauvries. Elles vivent en plus du stress qu'implique la pauvreté pour solutionner tout le temps des choses comme remplir le frigo, acheter une carte de bus, se laver les cheveux dans un évier, payer l'excursion scolaire, celui d'être observées à la loupe parce qu'au nom du trop peu qu'elles ont, elles doivent faire tout mieux que les autres et ne pas se laisser envahir par leurs affects.

QUOI
D'9 DANS
L'INSERTION ?

9^{ème} Journée des insertions

Thème 4:

Moins d'inégalité pour plus de bien-être pour tous



Equality Trust est un réseau indépendant établi au Royaume-Uni qui milite pour réduire l'inégalité de revenus entre les individus d'un même pays et ainsi améliorer les chances d'émancipation sociale et de santé de chacun, mais aussi favoriser la qualité de vie de tous.

Equality Trust est né dans la foulée d'un ouvrage qui fait maintenant référence: «The Spirit Level». Les auteurs, Richard Wilkinson et Kate Pickett, ont croisé différentes informations collectées sur trente ans dans pas moins de 23 états et concernant: les revenus, l'état de santé (l'obésité, les grossesses prématurées, l'espérance de vie, les troubles psychiques...) mais aussi les taux d'homicides, de faits de criminalité et d'incarcération.

Leurs analyses dénoncent que l'inégalité de revenus est à l'origine du mal-être de la société, mais aussi que la lutte contre cette inégalité peut profiter à tous et pas seulement à ceux qui se situent au bas de l'échelle sociale.



C O N F E R E N C E

L'ÉGALITÉ, C'EST LA SANTÉ

par Sue CHRISTOFOROU

Membre de l'équipe Equality Trust Project. Analyste politique militante. A travaillé pour différentes organisations nationales de sensibilisation au Royaume-Uni

La création du réseau Equality Trust a été inspirée par l'ouvrage «*The Spirit Level*», rédigé par Richard Wilkinson et Kate Pickett.

Richard Wilkinson est une sommité dans son domaine. Il a étudié l'histoire économique à la London School of Economics. Il a ensuite suivi un master à l'université de Pennsylvanie et d'autres masters à l'université de Nottingham. A la retraite depuis 2008, l'université de Nottingham l'a promu professeur émérite d'épidémiologie sociale. Il est aussi professeur honoraire au University College de Londres et professeur invité à l'université d'York. Il a par ailleurs été, dans le passé, chargé de recherche pour le Trafford Centre for Medical Research.

Richard Wilkinson a rédigé plusieurs ouvrages sur la question des sociétés inégales et leurs conséquences sociales et sur la santé. Le premier était «*Unhealthy Societies: The Afflictions of Inequality*» (1996). En 2001, Richard a écrit «*Mind the Gap*», dans lequel il déclare que l'inégalité est, en termes d'évolution, une nouveauté pour l'être humain. Il y explique qu'au cours des deux millions d'années de notre histoire, les sociétés humaines sont devenues hiérarchiques et il y a environ seulement dix mille ans. Il en conclut que nos corps et nos esprits sont adaptés à une vie plus égalitaire et que, par conséquent, on peut considérer les structures hiérarchiques actuelles

comme anormales. Il estime que la solution à cette situation consiste à réduire l'inégalité des revenus. Cinq ans plus tard, dans «*The Impact of Inequality: How to Make Sick Societies Healthier*», Richard Wilkinson déclare qu'une méthode clé pour redresser l'inégalité des revenus est la promotion de l'actionnariat des salariés.

Kate Pickett est professeur d'épidémiologie à l'université d'York et scientifique pour le «*National Institute for Health Research Career*». Elle a étudié l'anthropologie à l'université de Cambridge, les sciences de la nutrition à l'université de Cornell et l'épidémiologie à l'université de Berkley, en Californie. Elle a effectué des recherches et publié de nombreux ouvrages sur des sujets épidémiologiques.

La première édition de «*The Spirit Level*», que Richard Wilkinson et Kate Pickett ont écrit ensemble, date de 2009. Ils y démontrent que les sociétés plus égalitaires sont plus saines et plus heureuses et ils appellent les citoyens au changement. En fin d'ouvrage, sont mentionnées les coordonnées du Réseau Equality Trust que les fondateurs Kate Pickett, Richard Wilkinson et Bill Kerry invitent à rejoindre. Il s'agit d'une organisation sans but lucratif, indépendante, établie au Royaume-Uni, qui fait campagne à travers le monde pour démontrer que les inégalités de revenus ont un impact sur le bien-être de tous.

23 pays analysés durant trois décennies !

«*The Spirit Level*» est une synthèse des données de recherche accumulées pendant environ 30 ans sur les problèmes sociaux et la mauvaise santé liés à l'inégalité.

Tout au long de leur étude, R. Wilkinson et K. Pickett ont dressé des comparaisons cohérentes entre 23 pays industrialisés. Pour former ce groupe de 23 pays, R. Wilkinson et K. Pickett se sont basés sur une liste des 50 pays les plus riches du monde à partir des informations de la Banque mondiale. Sur ces 50 pays, ils ont exclu les pays comptant moins de trois millions d'habitants afin d'éliminer les paradis fiscaux. Les pays qui n'ont pas rassemblé de données comparables ont aussi été exclus. Ils ont finalement obtenu une liste de 23 pays.

Toutes les données que R. Wilkinson et K. Pickett ont utilisées pour leurs recherches sont accessibles au public, ce qui signifie que leur processus de recherche peut être répété par d'autres chercheurs. Ces données proviennent de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et de la Banque mondiale.

Des liens évidents entre inégalités de revenus, problèmes sociaux et de santé

La thèse centrale de «*The Spirit Level*» est que si les inégalités de revenus sont élevées dans un pays, celui-ci présente des problèmes sociaux et ses habitants sont en mauvaise santé. Si, par contre, les inégalités de revenus sont faibles, l'état de santé des citoyens est meilleur et il y a moins de problèmes sociaux.

Les aspects spécifiques liés à la santé et au volet social traités sont les suivants:

- espérance de vie
- grossesses à l'adolescence
- obésité
- maladies mentales
- homicides
- taux d'emprisonnement
- méfiance
- mobilité sociale
- enseignement
- taux de mortalité infantile.

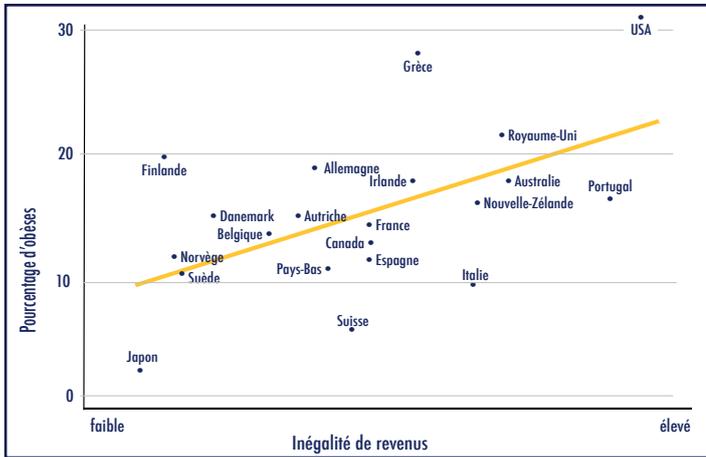
R. Wilkinson et K. Pickett concluent que si un problème enregistre des scores élevés, tous les autres problèmes enregistrent presque toujours aussi des scores élevés. Cette corrélation se présente même lorsqu'il n'y a pas de lien évident. Par exemple, les taux d'obésité et d'homicides correspondent avec les niveaux d'inégalité des revenus.

Comparaison des niveaux d'inégalité des revenus.
Dans quelle proportion les riches sont-ils plus aisés que les plus pauvres?



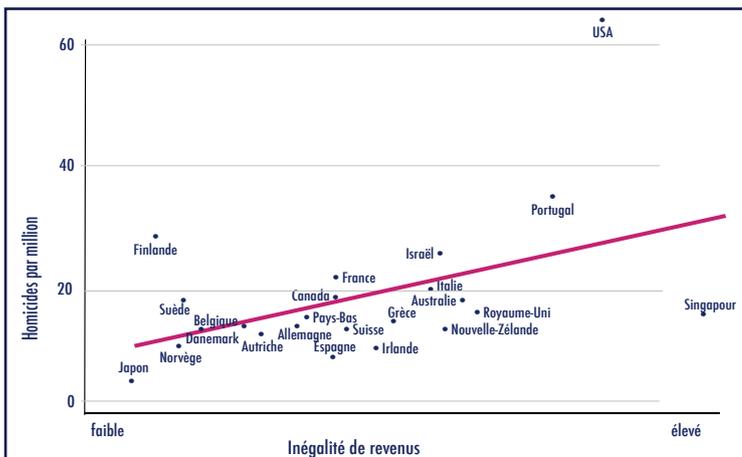
Source: Wilkinson et Pickett (2009) *The Spirit Level*

D'avantage d'adultes sont obèses dans les pays riches les plus inégalitaires



Source: Wilkinson et Pickett (2009) The Spirit Level

Les taux d'homicides sont plus élevés dans les pays riches les plus inégalitaires



Source: Wilkinson et Pickett (2009) The Spirit Level

Les pays qui enregistrent de bons résultats au niveau d'un problème social ou de santé ont aussi tendance à présenter de bons résultats dans tous les autres aspects liés à la santé et au volet social. De même, les pays qui enregistrent de mauvais résultats ont aussi tendance à présenter de mauvais résultats pour tous les autres aspects.

R. Wilkinson et K. Pickett soulignent aussi que les effets négatifs de l'inégalité des revenus ont un impact non seulement sur les personnes au bas de l'échelle des revenus, mais aussi tout au long de l'éventail des revenus.

Des preuves indépendantes et vérifiées démontrent qu'au-delà d'un certain point, de plus grands revenus nationaux n'améliorent pas la qualité de vie dans une société, mais

qu'une plus grande égalité peut, par contre, avoir un effet positif sur celle-ci. C'est l'inégalité au sein d'un pays qui importe, pas les différences de revenus moyens entre les pays.

Il existe plus de 200 études qui traitent de l'inégalité des revenus et de santé. L'espérance de vie, les taux de mortalité infantile, le faible poids à la naissance, le nombre de personnes souffrant d'une grave surcharge pondérale ou encore de problèmes mentaux sont des aspects qui se sont à plusieurs reprises avérés être moins bons dans des sociétés moins égalitaires. D'autre part, ces études démontrent que presque tout le monde souffre de l'inégalité, et pas uniquement les personnes les moins bien loties.

Surcharge pondérale liée au stress

Si vous souffrez de surcharge pondérale et que votre embonpoint se situe au niveau de votre taille, votre santé est plus menacée que si votre poids est réparti plus uniformément. Dans les pays industrialisés, il est non seulement plus probable de retrouver des personnes obèses chez les personnes plus pauvres, mais cette surcharge a aussi plus tendance à se situer au niveau de la taille. Ce facteur est lié à une plus grande libération des hormones de stress; obésité et stress peuvent gravement affecter la santé. L'obésité touche 30% de la population aux Etats-Unis et 3% au Japon. Un cinquième de la population présente une surcharge pondérale au Royaume-Uni, soit deux fois le niveau enregistré aux Pays-Bas.

Santé mentale en générale

La santé mentale est aussi moins bonne dans les sociétés plus inégalitaires. Une étude menée par l'OMS a démontré que l'année passée, plus d'un Américain sur quatre avait souffert d'une maladie mentale, tandis que ce taux est inférieur à un sur dix en Allemagne, au Japon, en Italie et en Espagne. Au Royaume-Unis, cette proportion était d'une personne sur cinq.

Espérance de vie

De plus faibles revenus et richesses ont des conséquences sur la santé physique et mentale, et pas uniquement pour les personnes situées au bas de la hiérarchie sociale. Même les personnes raisonnablement aisées vivent moins longtemps que les très riches. Les personnes aisées en Suède ont une plus grande espérance de vie que celles vivant aux Etats-Unis, même si, en termes absolus, leurs revenus sont inférieurs. Au Royaume-Uni, les hommes appartenant au groupe le moins bien loti vivent en moyenne 7,3 années de moins que ceux figurant dans le groupe le mieux placé; les femmes plus pauvres vivent sept ans de moins que celles reprises dans le meilleur groupe.

Bonne santé et dépenses en santé

La santé dans un pays n'est pas liée aux dépenses en soins de santé, mais à l'égalité. Les habitants des pays qui dépensent moins pour la santé sont souvent en meilleure santé. Les USA consacrent plus de 15% de leur revenu national à la santé, tandis que la moyenne européenne est d'environ 10%, mais leur taux de mauvais état de santé figure parmi les plus élevés.

Cela s'explique au moins en partie par le fait que les dépenses consacrées à la santé sont principalement utilisées pour les maladies. Or, une plus grande égalité permet tout d'abord de réduire le nombre de personnes malades. Il s'agit d'un bon exemple de santé publique préventive fructueuse.

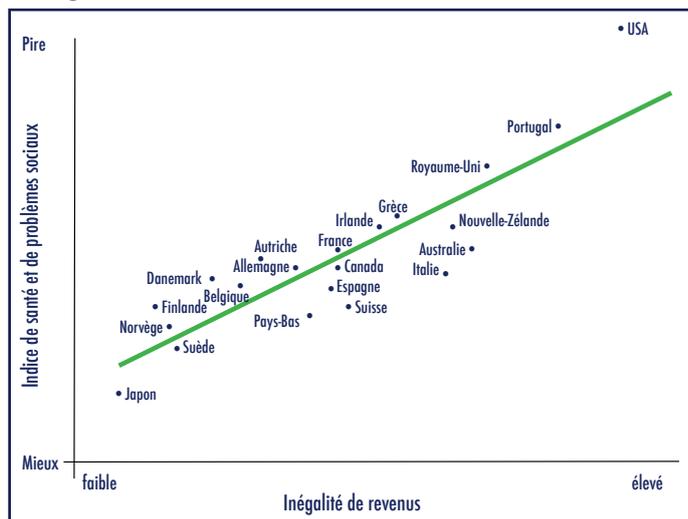
Résultats scolaires

Les résultats scolaires des enfants sont aussi affectés par le niveau d'inégalité dans une société. Les enfants qui souffrent des stigmates de la pauvreté ont tendance à faire moins bien, et les effets sont plus importants si l'inégalité est plus importante. Les résultats sont moins bons dans les sociétés plus inégalitaires, où il est plus probable que les enfants subissent un décrochage scolaire.

Grossesses adolescentes

La proportion d'adolescentes enceintes est supérieure dans les sociétés plus inégalitaires,

Corrélation cohérente entre les mauvais résultats sociaux et de santé, et l'inégalité des revenus



et elle augmente à mesure que l'inégalité s'accroît. Le Royaume-Uni enregistre le deuxième taux de grossesses d'adolescentes le plus élevé sur les 21 pays industrialisés pour lesquels des données comparables étaient disponibles.

Mobilité sociale

La Norvège, la Suède, le Danemark et la Finlande enregistrent les taux de mobilité sociale les plus élevés et figurent parmi les nations industrialisées les plus égalitaires. Le Royaume-Uni présente le niveau de mobilité sociale le plus faible, suivi par les Etats-Unis, autrefois réputés pour être le pays offrant de grandes opportunités par excellence. La mobilité sociale diminue aussi dans ces deux pays. Elle a augmenté à mesure que les différences de revenus se sont réduites après la seconde guerre mondiale, puis elle a diminué lorsque les écarts de revenus se sont agrandis à partir des années 1980.

Il existe de nombreux liens entre l'inégalité et la faible mobilité sociale. Si l'on considère que la mobilité sociale ascendante revient à grimper sur une échelle, les échelons sont plus espacés et plus difficiles à escalader dans les sociétés plus inégalitaires. Les élites ont tendance à se perpétuer. Les familles plus aisées peuvent offrir de plus grands avantages à leurs enfants, tout le long de leur vie. A cinq ans, les enfants des familles jouissant des plus

faibles revenus sont déjà un an en retard en termes de développement par rapport à ceux issus de familles plus aisées.

Dans les sociétés plus égalitaires, il existe un lien plus faible entre le niveau d'éducation des parents et l'alphabétisation de leurs enfants, par exemple. Il semble aussi qu'il y ait de plus faibles prestations d'aide sociale dans les sociétés plus inégalitaires, et donc moins d'aides provenant de l'extérieur de la famille pour aider les personnes plus pauvres à avancer.

Homicides et criminalité

Les sociétés plus égalitaires présentent des taux de criminalité plus faibles et sanctionnent moins sévèrement. Le lien entre l'inégalité et le meurtre a été prouvé dans environ 40 études. Les Etats-Unis, pays très inégalitaire, comptent environ 64 homicides par million d'habitants par an. Le Japon, la société la plus égalitaire, en compte cinq par million d'habitants. Les taux d'homicide aux Etats-Unis ont augmenté avec l'intensification de l'inégalité, ils ont légèrement diminué au milieu des années 1990 lorsque l'inégalité s'est stabilisée, puis ont à nouveau augmenté lorsque l'inégalité a recommencé à augmenter.

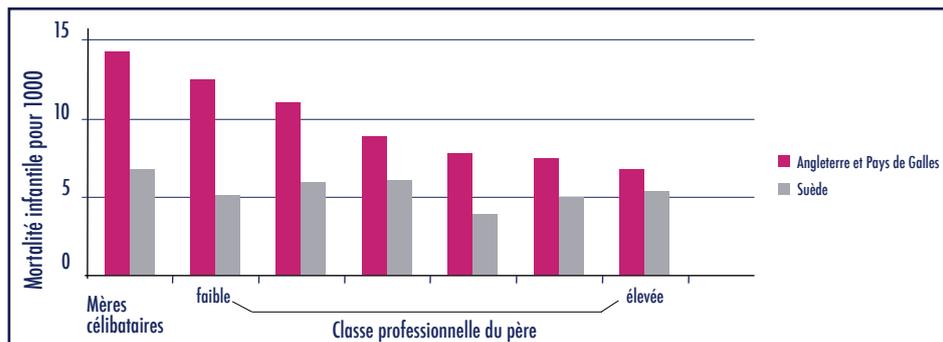
Le taux d'emprisonnement aux Etats-Unis représente 14 fois celui du Japon et 5 fois celui du Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, malgré le nombre inférieur de crimes, les taux d'emprisonnement sont en forte augmentation depuis plusieurs décennies. Aux Etats-Unis, à peine 12% environ de la croissance de la popula-

tion carcérale est due à une augmentation des crimes; la majeure partie de l'augmentation est imputable à des sanctions plus sévères. Une sanction sévère est plus probable lorsque les distances sociales sont plus grandes et que la population ressent fortement les différences sociales - il existe une plus grande notion de « eux et nous » - lorsque les citoyens ont plus de craintes et que les attitudes sociales sont plus sévères. On enregistre des taux d'emprisonnement plus faibles dans les sociétés plus égalitaires, y compris dans les Etats américains plus égalitaires, et on y met plus l'accent sur la formation et la réhabilitation, ce qui débouche sur des taux de récidive plus faibles.

Confiance dans la communauté, sentiment d'appartenance

Les citoyens se font moins confiance dans les sociétés plus inégalitaires. L'inégalité mine le sens de la communauté; les vies des citoyens sont si différentes qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir un sentiment d'appartenance commune. Une plus grande inégalité des revenus augmente la compétition et alimente la méfiance et l'isolation. C'est dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas que les citoyens se font le plus confiance. Dans les pays présentant les niveaux d'inégalité les plus faibles, les niveaux de confiance sont cinq fois plus élevés et l'engagement dans la communauté est beaucoup plus grand que dans les pays moins égalitaires.

Les conséquences négatives de l'inégalité des revenus touchent les habitants tout au long du spectre socio-économique



Source: Leon D A et al (1992) 'Social class differences in infant mortality in Sweden: comparison with England and Wales' British Medical Journal

Les inégalités de revenus sont-elles vraiment la raison de tous ces problèmes ?

Les relations inégalité, mauvaise santé et problèmes sociaux sont trop fortes pour être attribuées au hasard. Nous pensons que les corrélations relevées dans les données ne se répètent que parce qu'il existe une connexion entre l'inégalité de revenus et la santé ainsi que les facteurs sociaux étudiés. D'autres chercheurs ont toutefois avancé d'autres explications à ces corrélations. Examinons-les.

Certains avancent que la taille de la population d'un pays explique les différences relevées au niveau des problèmes sociaux et de santé dans l'étude de R. Wilkinson et K. Pickett. Cette recherche a cependant enregistré de très bons résultats sur le plan social et de la santé en Norvège, en Suède et en Finlande, qui sont de petits pays. Par ailleurs, d'autres pays plus petits, comme Singapour et le Portugal, se situaient à l'opposé de l'échelle de la santé et des problèmes sociaux par rapport aux pays nordiques. Si l'on se penche sur les pays beaucoup plus grands que sont le Japon et les Etats-Unis, nous pouvons constater qu'ils se situent aux deux extrémités du spectre en termes de santé et de problèmes sociaux, alors qu'ils comptent tous les deux des centaines de millions d'habitants.

Une autre explication proposée est la suivante: les faibles niveaux d'immigration expliquent que certains pays enregistrent de meilleurs résultats au niveau de la santé et des problèmes sociaux. Cependant, des proportions très similaires des populations suédoise et américaine sont d'origine étrangère, et pourtant, ces pays se situent aux opposés de l'échelle. A l'opposé, l'Espagne présente une plus grande population migrante que le Portugal, et enregistre pourtant une plus faible inégalité des revenus et de bien meilleurs résultats au niveau de la santé et des problèmes sociaux.

Comme nous l'avons souligné, quelque 200 études médicales se sont intéressées au lien existant entre le statut social et le stress. Les menaces par rapport à l'estime de soi et au statut engendrent une plus grande production des hormones de stress, comme le cortisol, ce

qui augmente la glycémie, réprime le système immunitaire et nuit à la santé. En cas d'inégalité extrême, les personnes ont tendance à ressentir une plus grande anxiété par rapport à leur statut et aux menaces pesant sur celui-ci, ce qui débouche sur une attitude de division «eux et nous». L'importance de bonnes relations sociales pour conserver la santé et le bien-être est reconnue, mais elles sont plus difficiles lorsque l'inégalité est plus grande.

L'orthodoxie économique de ces trente dernières années a augmenté l'écart entre les revenus !

L'orthodoxie économique de ces trente dernières années a été que l'inégalité est la condition nécessaire à l'évolution économique. On prétend que de plus grandes récompenses et moins de taxes à l'extrémité supérieure de l'échelle des salaires encouragent l'entrepreneuriat et génèrent un plus grand produit intérieur brut (PIB). En vue d'assurer une plus grande efficacité, les gouvernements anglais et américains successifs ont autorisé depuis 1979 que les bénéfices de la croissance soient versés de plus en plus aux petites entreprises, à l'élite financière et entrepreneuriale, accordant à la main-d'œuvre une part toujours plus restreinte de la production nationale. D'après les théoriciens du marché, ce changement dans la division de la production en faveur des entreprises et des très riches allait entraîner une progression durable des investissements et créer des économies plus solides. Cette théorie a été testée au cours des trente dernières années aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. C'est pour cela que la concentration des revenus et de la richesse a retrouvé les niveaux enregistrés à l'entre-deux-guerres dans ces deux pays.

Cependant, l'écart entre les revenus a augmenté, mais sans produire les résultats de progrès économiques accrus promis. Sur toutes les mesures de succès économique, sauf l'inflation, la période post 1980 d'inégalité croissante a enregistré de bien pires résultats que les décennies égalitaires d'après-guerre. Les taux de croissance et de productivité du Royaume-Uni sont environ un tiers plus faibles depuis 1980 que pendant l'après-guerre, tandis que le chômage est en constante augmen-

tation. Une récente étude du Fonds Monétaire International (FMI) indique que la «théorie du compromis efficacité/inégalité» n'a pas réussi à résister à une application dans le monde réel: "When growth is looked at over the long term, the trade-off may not exist. In fact equality appears to be an important ingredient in promoting and sustaining growth." («Si l'on considère la croissance sur le long terme, le compromis ne peut pas exister. En fait, l'égalité s'avère être un élément important pour la promotion et le soutien de la croissance») ¹

Pour réduire les inégalités, il faut d'abord s'attaquer à l'écart entre les salaires

Les inégalités de revenus apparaissent d'abord et surtout dans le domaine du travail, et c'est à ce niveau qu'il convient d'agir en premier lieu.

L'introduction de faibles rapports salariaux (le gouvernement, les autorités locales et d'autres organes publics peuvent s'assurer que leur structure de paiement conserve un faible rapport salarial et peuvent aussi encourager les employeurs à adopter de faibles rapports salariaux), une transparence et d'autres codes de meilleure pratique doivent être mis en place. Le gouvernement et les autorités locales peuvent obliger contractuellement les entreprises qu'ils payent à conserver un faible rapport salarial (dans certaines entreprises du Royaume-Uni avec financement public, le directeur reçoit 300 fois plus que le travailleur le moins bien payé!).

La promotion des droits au travail, ainsi que l'extension de la démocratie industrielle, de la copropriété et d'autres mesures réduiront l'inégalité sur le lieu de travail. Les syndicats jouent un rôle important dans l'amélioration des niveaux salariaux pour leurs membres et non-membres. De meilleurs salaires riment avec augmentation du pouvoir d'achat. Sur les trente dernières années, une proportion de plus en plus restreinte du revenu national a été distribuée à la majorité des travailleurs. Des syndicats efficaces peuvent accroître cette proportion, en réduisant la part attribuée aux acteurs déjà extrêmement aisés. Leur travail peut profiter à toute la société, et pas uniquement aux membres du syndicat.

La réforme du système de taxation peut entraîner une plus grande égalité via:

- l'augmentation des droits de succession et de la taxe foncière;
- l'introduction de politiques de taxation plus progressives;
- la réduction de l'allègement fiscal sur les cotisations aux pensions de vieillesse pour les plus hauts revenus;
- des mesures plus sévères à l'encontre des acteurs ayant recours à des paradis fiscaux afin d'éliminer l'évasion fiscale et de réduire l'évitement fiscal.

1. AG BERG et JD OSTRY, *Equality and efficiency*, Finance and Développement, FMI, septembre 2011.

Thème 5:

Droit à l'intégration et disposition au travail



Selon l'orientation politique de l'Etat social actif, tout qui reçoit de l'aide doit, en contrepartie, s'activer à retrouver son autonomie ou, en d'autres mots, à être un «homo responsabilis». La loi de 2002 qui organise en Belgique le droit à l'intégration sociale recadre toutefois cette responsabilité qui pèse sur l'individu et stipule qu'elle doit être appréciée de manière «raisonnable», en ce compris la disposition au travail. Cette latitude laissée à l'appréciation des travailleurs sociaux crée cependant des différences d'une situation à l'autre, d'un CPAS à l'autre, et ce flou, qui dit les limites de la loi, nécessite alors un éclairage juridique.

Joël Hubin, Premier Président, et Pierre Lambillon, Conseiller du Premier Président de la Cour du Travail de Liège, ont présenté quelques cas de jurisprudence et rappelé qu'il ne faut pas confondre la disposition au travail (législation CPAS) et la disponibilité à l'emploi (législation ONEM), confusion fréquente comme le rappelait, en introduction, Ricardo Cherenti, de la Fédération des CPAS.



C O N F E R E N C E

LA DISPOSITION AU TRAVAIL DANS LA LOI SUR LE DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE

par Pierre LAMBILLON

Conseiller du Premier Président
de la Cour du Travail de Liège

Que dire de la disposition au travail? Comment apprécier cette condition d'octroi du revenu d'intégration inscrite dans l'article 3, 5° de la loi du 26 mai 2002?

Avant de vous présenter ce qui me semble essentiel à souligner, je voudrais d'abord, en guise de préambule, vous dire combien en tant que magistrat, j'éprouve toujours une difficulté à prendre la parole à propos de questions que nous ne connaissons en définitive que par ricochet, dans le cadre des recours dont nous sommes saisis et qui nous donnent bien souvent une image partielle ou déformée de la réalité à laquelle vous, en tant que travailleurs sociaux, et les demandeurs d'aide qui s'adressent à vous, sont confrontés en première ligne. Et ce, de surcroît, lorsque siégeant à la cour du travail, nous sommes appelés à trancher des litiges nés parfois de nombreux mois avant notre intervention et qui sont susceptibles d'avoir connu entretemps une considérable évolution.

D'où l'importance, pour le demandeur et pour le centre public d'action sociale de veiller, par l'enquête sociale, et par le dossier qu'ils produisent aux débats, à actualiser en permanence la situation afin que le juge puisse trancher au plus près de la réalité du terrain.

Disposition au travail versus disponibilité sur le marché de l'emploi

S'il y a un point qui doit être souligné avant tout autre, c'est qu'il convient de ne pas confondre disposition au travail et disponibilité sur le marché de l'emploi.

La disponibilité sur le marché de l'emploi est une notion centrale de l'assurance-chômage, fondée sur le caractère involontaire de la privation d'emploi et de rémunération.

Pour pouvoir prétendre aux allocations, un chômeur doit établir cette condition d'octroi qui consiste à être disponible pour tout emploi convenable qui lui serait proposé, en n'émettant pas de réserves qui feraient obstacle à cette disponibilité et, depuis 2004, en effectuant une recherche active d'emploi.

L'appréciation de cette disponibilité se fait sur la base de critères objectifs qui ont trait aux caractéristiques de l'emploi proposé (rémunération, distance domicile travail, horaire de travail, compatibilité avec les études et la formation du chômeur), mais ne tient aucun compte, hormis ce dernier critère, des circonstances propres au travailleur qui sont pourtant susceptibles d'affecter sa disponibilité, ses possibilités d'accès à l'emploi: circonstances familiales, difficultés personnelles d'insertion sociale et professionnelle.

La disposition au travail s'apparente, quant à elle, dans son essence, davantage à un état d'esprit, consistant en la volonté de se sortir de ses difficultés d'insertion sociale et professionnelle pour assurer son autonomie personnelle, en bénéficiant du soutien approprié du centre public d'action sociale. Etat d'esprit qui doit bien entendu être assorti d'actions concertées et appropriées à la poursuite de l'objectif poursuivi.

J'aime à citer à ce propos les travaux préparatoires de la loi du 26 mai 2002 qui me semblent résumer parfaitement cet état d'esprit attendu du bénéficiaire d'intégration sociale.

«Chacun doit pouvoir trouver sa place dans notre société, contribuer solidairement à son développement et se voir garantir un droit à l'émancipation personnelle.

La solidarité responsable, garante de la cohésion sociale de notre société, doit être dynamique; elle ne peut être synonyme de résignation impuissante.

Pour répondre aux attentes, tant des personnes précarisées elles-mêmes, qui aspirent à s'en sortir, que des CPAS, les politiques sociales doivent évoluer de l'assistance stricte vers l'action sociale.»

Est exprimée là toute la philosophie de l'état social actif, qui impose dorénavant aux bénéficiaires et aux centres publics d'action sociale des obligations de moyens et non de résultat, consistant à mettre tout ce qui est raisonnablement possible pour assurer l'autonomie sociale et professionnelle des intéressés et faire en sorte qu'ils accèdent à l'emploi, si cela est matériellement possible, ou, dans la négative, accroissent à tout le moins leur insertion sociale qui est le préalable indispensable à l'accès à l'emploi.

A la différence de l'appréciation qui doit être faite de la disponibilité sur le marché de l'emploi, celle de la disposition au travail inclut donc très largement une appréciation subjective des aptitudes de l'intéressé, de son passé professionnel, de ses handicaps, de ses charges familiales, de ses difficultés relationnelles et psychologiques, de ses problèmes de santé et de son éventuel manque de formation professionnelle et de ses aspirations.

Elle passe donc par une approche globale et concrète des difficultés auxquelles le demandeur se trouve confronté et qui font obstacle à son intégration.

Cette approche individualisée, par opposition à l'approche objective et impersonnelle qui est faite de la disponibilité sur le marché de l'emploi au travers des critères de l'emploi convenable et des engagements pris dans le cadre du contrat d'activation du comportement du demandeur d'emploi, rend l'appréciation de la condition de la disposition au travail beaucoup plus difficile.

Où placer le curseur ?

La jurisprudence fourmille d'exemples au travers desquels il est bien difficile de tracer un fil conducteur. Elle oscille entre une appréciation qui prend largement en compte la situation concrète et les efforts qui peuvent être raisonnablement attendus du bénéficiaire et une appréciation plus stricte calquée sur les standards des contrats d'activation de l'ONem.

Il paraît impossible de dégager une ligne générale si ce n'est que le degré d'exigence doit aller croissant en fonction des aptitudes de chacun des bénéficiaires: à quoi bon exiger d'un demandeur qu'il multiplie les recherches d'emploi si objectivement il ne dispose pas des qualifications minimales pour s'y présenter, ou par exemple, ne dispose pas de logement? En revanche, pareille recherche active peut assurément être exigée d'une personne en bonne santé et disposant d'une qualification lui donnant effectivement accès au marché de l'emploi, pour autant qu'elle soit soutenue dans sa démarche pour l'aider à la cibler.

C'est là le rôle primordial des services d'insertion professionnelle: identifier la nature des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, évaluer le degré d'aptitude à postuler à un emploi et déterminer la hauteur des exigences qui peuvent être raisonnablement posées à un demandeur en fonction de ses caractéristiques personnelles.

Trop souvent, les dossiers soumis aux juridictions ne reflètent pas ce travail d'évaluation, ce qui rend l'appréciation de la disposition au travail malaisée et explique peut-être la grande diversité de la jurisprudence.

Incidence des fautes et négligences antérieures à la demande

Une autre conséquence de la différence entre le critère de disponibilité sur le marché de l'emploi et celui de la disposition au travail se marque très clairement dans le contentieux de plus en plus important qui vous est échu en raison des effets de la crise et des exclusions croissantes du système de l'assurance chômage.

Rappelons qu'en règle générale, les fautes ou négligences qui ont conduit à la survenance de l'état de besoin ou à la privation de ressources ne constituent pas des éléments qui justifient le refus d'une aide sociale ou d'un revenu d'intégration.

Apprécier le droit subjectif du demandeur à ces prestations sociales en prenant en considération son éventuelle responsabilité, hormis le cas de fraude et d'organisation frauduleuse d'insolvabilité, dans la situation qui a conduit à l'absence de ressources suffisantes ou à une vie non conforme à la dignité humaine revient à ajouter une condition d'octroi que la loi ne prévoit pas.

La Cour de cassation l'a rappelé à plusieurs reprises en matière d'aide sociale. Pour ce qui est du revenu d'intégration, la loi du 26 mai 2002 vise l'absence de ressources suffisantes en son article 3, 4^o, condition légale objective dont il suffit de vérifier si elle est ou non remplie, sans devoir apprécier les causes qui ont conduit à cette situation.

Cette position n'est pas unanimement partagée par la jurisprudence dont une partie met davantage l'accent sur la responsabilité personnelle du demandeur.

La principale critique qui peut être faite à cette approche plus restrictive est qu'elle revient à apprécier à l'aune de critères moraux un droit dont le législateur a voulu qu'il repose sur des catégories objectives et des conditions d'octroi prédéterminées et à introduire dans ces régimes résiduaux des principes de responsabilité civile qui n'y ont pas leur place.

L'application de ces principes aux chômeurs exclus

Le fait qu'un chômeur se soit vu exclure des allocations, soit pendant une période limitée parce qu'il n'a pas satisfait aux engagements contractés dans le cadre du premier contrat d'activation, soit de façon définitive jusqu'à ce qu'il remplisse à nouveau les conditions de stage parce qu'il n'a pas rempli les obligations qui lui ont été imposées par le deuxième contrat d'activation n'implique aucunement qu'il n'établisse sa disposition au travail et que sa demande doit, pour ce motif, être d'emblée rejetée du régime de l'intégration sociale ou de celui de l'aide sociale. Une nouvelle page s'ouvre. On passe d'un système contributif d'assurances sociales à un système résiduaire qui constitue le dernier filet de secours et requiert qu'une nouvelle appréciation soit faite sur base des critères propres à ce régime.

Il appartiendra dès lors au centre public d'action sociale d'identifier avec l'intéressé les facteurs personnels, psychologiques, médicaux, de formation qui ont pu conduire à cette exclusion, pour aider l'intéressé à se remettre en selle en lui fixant, si possible dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration sociale, des objectifs concrets dans le cadre de son obligation d'établir sa disposition au travail: suivre une formation si celle-ci s'avère nécessaire, établir un CV, une lettre de motivation, apprendre à préparer un entretien d'embauche.

Une nouvelle période s'ouvre donc à partir de la demande de revenu d'intégration au cours de laquelle peuvent certes être pris en considération les facteurs qui ont conduit à l'exclusion du régime de l'assurance-chômage, mais davantage pour tenter d'y apporter remède en concertation avec le principal intéressé que pour le sanctionner à nouveau, ce qui reviendrait à imposer une double sanction pour un même fait.

La disposition au travail doit être appréciée en fonction des efforts qui peuvent être raisonnablement attendus de l'intéressé depuis l'introduction de sa demande et tant qu'il émarge au CPAS, au cours d'une période significative.

Une obligation de moyens, non de résultat

Il s'agit d'une obligation, non de résultat, mais de moyens: il s'agit pour la personne d'adopter un comportement de nature à lui permettre, à bref délai ou à terme, de subvenir à ses besoins par ses propres moyens. Il n'est pas et ne peut être exigé d'elle qu'elle trouve effectivement un emploi, mais bien qu'elle donne suite à une offre d'emploi correspondant à ses capacités physiques et intellectuelles.

C'est donc à l'aune, d'une part, des efforts de l'intéressé mais aussi, d'autre part, du soutien dont il a bénéficié de la part du CPAS que sera appréciée la condition de disposition au travail.

Qui doit établir sa disposition au travail?

Le demandeur du revenu d'intégration, puisque cette condition figure parmi les conditions légales d'octroi de cette prestation. Elle pèse sur les deux partenaires d'un couple avec ou sans enfant.

Quant au demandeur d'aide sociale, il faut que cette condition ait été préalablement posée pour l'octroi de l'aide financière, du fait que l'article 60, §3, alinéa 2, de la loi du 8 juillet 1976 ne l'a prévue que de façon facultative.

Qui peut en être dispensé?

L'article 3, 5°, de la loi du 26 mai 2002 dispose que le demandeur doit être disposé à travailler sauf si des motifs de santé ou d'équité l'en empêchent.

Il y a donc là un vaste champ où le pouvoir d'appréciation des centres publics d'action sociale trouve pleinement à s'exercer sous le contrôle des juridictions du travail.

Les motifs de santé

Deux choses à rappeler à ce sujet.

Premièrement, la reconnaissance d'une inaptitude de minimum 33% qui a pour effet la suspension de la procédure de suivi du comportement de demandeur d'emploi ne dispense pas l'intéressé d'être disposé à travailler, dans

la mesure de ses capacités qui devront être déterminées en fonction de son inaptitude partielle, le cas échéant en recherchant avec l'AWIPH des modalités d'aménagement du poste de travail.

A l'inverse, ceux qui ne se sont pas vus reconnaître une inaptitude permanente ou temporaire partielle de 33% au moins par le médecin-conseil de l'ONem ne sont pas, à mon estime, exclus du droit de faire valoir un motif de dispense.

Il me semble en effet que notre attention doit être attirée par tous ceux qui, parmi ces bénéficiaires potentiels d'un revenu d'intégration ou d'une aide sociale financière, se trouvent dans ce que j'appellerais une zone grise.

Je pense à ceux qui sont atteints d'un handicap léger, par exemple mental, mais qui, pour insuffisant qu'il soit pour leur permettre de prétendre aux allocations, constitue cependant une contre-indication au travail dans certaines conditions ou nécessitent un accompagnement spécialisé.

Ces circonstances doivent bien évidemment être prises en considération dans l'appréciation du motif de santé invoqué pour bénéficier d'une dispense de l'obligation de disposition au travail.

A supposer qu'elles ne puissent être retenues comme motif de dispense, il convient en tout cas qu'elles le soient dans l'appréciation qui est faite de la manière dont ils s'acquittent de cette obligation.

Deuxièmement, il y a dans l'arrêté royal du 11 juillet 2002 une disposition qui semble, aujourd'hui encore largement méconnue par les centres publics d'action sociale: l'article 6, §4 :

«Si le centre le juge nécessaire, il peut soumettre le demandeur qui invoque des raisons de santé, étayées ou non par un certificat médical du médecin traitant, à un examen médical par un médecin mandaté et rémunéré par le centre. (...) Le médecin vérifie si des raisons d'équité peuvent être invoquées par l'intéressé. Toute autre constatation relève du secret professionnel.»

Cette faculté pourrait, pour autant qu'elle soit assortie du respect du contradictoire (régulari-

té de la convocation – assistance d'un conseil - communication de l'évaluation médicale faite par ce médecin et prise en considération des observations), permettre dans certains cas d'éviter une procédure d'expertise judiciaire particulièrement lourde et onéreuse.

Les motifs relatifs aux études

Celles-ci constituent le motif de dispense le plus souvent invoqué.

Le suivi d'études doit faire l'objet, pour les jeunes de moins de 25 ans d'un projet individualisé d'intégration sociale et peut l'être pour les autres bénéficiaires, de même que pour ceux qui bénéficient d'une aide sociale.

Rappelons brièvement les conditions posées par la jurisprudence.

1ère condition: les études doivent être de nature à augmenter les possibilités d'insertion professionnelle de la personne.

Cette condition donne lieu à d'importants débats portant sur la question de savoir une fois encore où placer le curseur en présence de bénéficiaires qui disposent déjà d'un diplôme ou d'une formation qu'ils souhaitent compléter pour améliorer leurs chances d'insertion.

On invoque souvent à ce propos un récent arrêt de la Cour de cassation du 22 septembre 2008 pour écarter le motif de dispense invoqué par une personne déjà insérée socialement qui souhaite, par le biais d'une formation ou d'études complémentaires accroître ses possibilités professionnelles et obtenir une meilleure rémunération.

Je voudrais à ce sujet attirer votre attention sur le fait qu'il s'agissait d'une personne de plus de 25 ans qui, en l'occurrence, travaillait déjà depuis 4 ans et avait quitté son emploi pour entreprendre des études pour lesquelles elle entendait obtenir l'appui financier du CPAS.

Cette jurisprudence ne me semble donc pas faire obstacle au projet d'études d'une personne qui, tout en disposant déjà d'un diplôme lui donnant accès au marché de l'emploi, comme par exemple celui d'aide soignante, démontre que le diplôme d'infirmière, métier en pénurie, lui permettrait une insertion pro-

fessionnelle plus durable. La jurisprudence de notre Cour sur ce point reflète les divergences d'appréciation qui peuvent être faites de cette condition.

2ème condition: l'intéressé doit démontrer son aptitude aux études entreprises.

Un échec et une réorientation ne remettent pas nécessairement en cause cette aptitude. Il entre dans la mission du cpas d'aider la personne qui s'avère inapte aux études qu'elle veut entreprendre, mais qui manifeste une volonté déterminée de poursuivre des études, à s'orienter vers une formation mieux adaptée à ses capacités. A ce propos on peut citer le cas d'un étudiant qui, au sortir de ses humanités avec des résultats peu convaincants en sciences voulait absolument entreprendre des études de médecine. Convoqué en comparution personnelle par la Cour pour être entendu en sa motivation, il ne s'est pas présenté, ce dont nous avons déduit qu'il ne démontrait pas son aptitude pour ces études.

3ème condition: l'évidente obligation d'assiduité aux cours et la présentation des examens.

Celle-ci ne nous semble pas nécessiter de commentaire particulier, pas davantage que celle relative à l'obligation de prester un travail dans la mesure compatible avec la réussite des études entreprises et de faire valoir ses droits aux allocations d'études.

Terminons ce bref survol en rappelant que les motifs de santé et d'études n'épuisent pas les motifs d'équité qui peuvent, en fonction des circonstances particulières de la cause, dispenser temporairement ou définitivement une personne d'établir sa disposition au travail. Je vous renvoie à cet effet à la jurisprudence citée dans l'ouvrage collectif «Aide sociale, intégration sociale» qui cite une série de cas comme l'aide à des parents âgés, de très importantes charges de famille, etc.

Le débat autour des sanctions

Je conclurai cet exposé en abordant brièvement la question des sanctions de l'absence de disposition au travail.

Le débat habituellement mené devant nous

porte sur la question de savoir s'il convient d'appliquer la sanction prévue par l'article 30, §2, de la loi du 26 mai 2002 ou s'il s'impose, de façon plus fondamentale, de constater que par son comportement, le demandeur échoue à rapporter la preuve de cette condition d'octroi.

Ce débat est loin d'être sémantique, puisque la première option se traduira par une suspension du droit à l'intégration limitée dans le temps et proportionnée à la gravité du manquement tandis que dans le second cas, c'est d'un refus pur et simple des prestations d'intégration sociale qu'il s'agit.

Ce débat est bien entendu conditionné par l'existence ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale, en l'absence duquel l'article 30, §2, de la loi ne trouve pas à s'appliquer.

En l'absence de pareil projet, la sanction qui s'impose consiste en le refus de la prestation au demandeur qui n'établit pas sa disposition au travail, dont il convient toutefois d'admettre qu'elle doit être appréciée avec moins de rigueur que celui qui bénéficie du soutien du CPAS, sous la forme de cet encadrement.

En revanche, lorsque ce projet a été établi et qu'est constaté dans le chef du demandeur un manquement à ses obligations, les deux options restent ouvertes.

C'est à mon sens la gravité et l'importance du manquement aux obligations définies par le projet individualisé d'intégration sociale qui doit permettre de choisir entre les sanctions.

Si celui-ci est de nature à remettre fondamentalement en question la disposition au travail de l'intéressé, il se justifie qu'il soit mis fin au droit à l'intégration sociale, à charge pour l'intéressé d'introduire une nouvelle demande lorsqu'il aura démontré cette condition d'octroi.

En revanche, s'il s'agit de ce qui s'apparente davantage à un accident de parcours, il me paraît plus adéquat de recourir à une sanction dont la durée est proportionnée à sa gravité et qui a le mérite de ne pas interrompre durablement le processus d'intégration, mais de constituer un rappel au respect des obligations en ne le suspendant que pendant une durée limitée.

QUOI
D'9 DANS
L'INSERTION ?

9^{ème} Journée des insertions

Chaque édition présente un lot d'animations socioculturelles. Lors de cette 9^{ème} Journée des Insertions, plusieurs associations, artistes et troupes ont participé à la manifestation et égayé celle-ci par de la musique, des projections vidéo, de l'improvisation, etc.

IMPROVISATION avec Cortex Formation

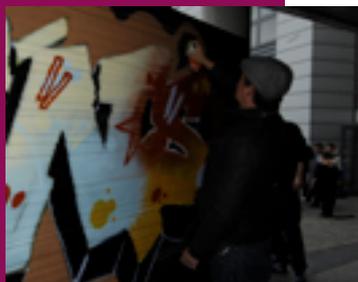
Pouvons-nous rire de tout? C'est en tous cas ce que nous ont prouvé les comédiens de l'association Cortex Formations. Présents tout au long de la journée, deux comédiens-improvisateurs ont réalisé de courtes improvisations mettant en scène les thématiques abordées par les orateurs de plusieurs ateliers débats. Grâce à leur humour, tantôt critique, tantôt décalé, ils ont offert des «temps de respiration» au public entre les ateliers et conférences et leur ont permis d'en ancrer les idées essentielles ou les images fortes. Le Président du SPP IS, conquis, les a d'ailleurs programmés à l'occasion de la journée de célébration des 10 ans de son département devant un parterre rehaussé de la présence royale.



C o o r d o n n é e s :
c o r t e x - f o r m a t i o n . b e

ART DE RUE avec l'asbl Spray can Arts

Spray can Arts est un collectif artistique liégeois qui marie les disciplines présentes dans le hip-hop: le graff, le rap, le deejaying et le break dance. Pour ce collectif, actif dans l'art urbain, un principe clé:



«l'ambiance négative de la rue devient l'énergie positive dans la création artistique»

Dans le cadre de la 9^{ème} Journée, trois jeunes artistes ont réalisé une fresque éphémère longue de plusieurs mètres.



Les participants ont pu apprécier son évolution tout au long de l'après-midi.

C o o r d o n n é e s :
www.spraycanartsasbl.be

ECHANGES SUR LA CULTURE

avec le comité Youngs for Youngs & l'asbl Article 27

Le comité «Youngs for Youngs» est un groupe de jeunes de moins de 25 ans aidés par l'antenne jeunes du CPAS de Liège. Créé sur base volontaire, ce comité organise, sous la tutelle de trois assistantes sociales, des projets tels que des activités sportives et culturelles à destination des autres jeunes de l'antenne.

Avec le soutien de l'asbl Article 27, Youngs for Youngs a proposé plusieurs activités aux participants de la journée.

Ils ont tenu un stand pour répondre aux questions du public mais l'ont aussi interpellé, sous forme de jeu, sur la notion de culture. Sur un tableau, qui voulait être invité à compléter la phrase suivante:



«Plus de culture pour plus de ... »

Des réponses toutes aussi intéressantes les unes que les autres ont pu ainsi apparaître et susciter la réflexion des participants.

Des membres du comité Youngs for Youngs ont aussi participé à deux ateliers-débats.



Après une brève projection vidéo (Dvd culture et Journée culture urbaine réalisés avec Art. 27), ils ont passé en revue leurs activités,

l'histoire du groupe, les projets réalisés, les projets futurs... Ils ont également pu témoigner des bienfaits qui découlent de l'appartenance à ce groupe.



C o o r d o n n é e s :
a r t i c l e 2 7 l i e g e @ v o o . b e

Table des matières

3/ Editorial par Claude EMONTS

7/ **Thème 1: L'activation sociale**

SÉANCE PLÉNIÈRE

8/ L'activation sociale, entre citoyenneté active et mise à l'emploi - *Julien GEERSTOM*

INTERVIEWS

12/ Créad'âmes, du théâtre-action pour restaurer l'estime de soi - *Anne-Marie FATICATI & Dany BAUDOUX (interview de V. Gofflot)*

14/ L'action sociale, un processus par étapes qui aide à retrouver confiance en soi et lien social - *Angélique DECLERCQ (interview de V. Gofflot)*

17/ **Thème 2: La formation (continue) des travailleurs sociaux**

TABLE RONDE

18/ Stéphanie Franceschini, jeune assistance sociale fraîchement diplômée

19/ Marie-Paule Chapelle, responsable «compétences» pour le bac AS de la Haute Ecole de la Province de Liège

21/ Nadège Vanhée, assistante sociale qui travaille au CPAS de Liège depuis plus d'un an

23/ **Thème 3: De l'impertinence de la survie à la pertinence de la politique**

INTERVIEW

24/ Interview de *Christine MAHY* par *C. Leclercq*

27/ **Thème 4: Moins d'inégalité pour plus de bien-être pour tous**

CONFÉRENCE

28/ L'égalité, c'est la santé - *Sue CHRISTOFOROU*

35/ **Thème 5: Droit à l'intégration et disposition au travail**

CONFÉRENCE

36/ La disposition au travail dans la loi sur le droit à l'intégration sociale - *Pierre LAMBILLON*



Crédits photographiques: Nicolas Fabry, Samy Kouki

Les Actes de la 9ème Journée des Insertions ont été réalisés par l'asbl L'Observatoire, Créateur d'échanges et de transversalité dans le Social - www.revueobservatoire.be



----- LES 10 ANS DE LA LOI «DIS»
REVENU D'INTÉGRATION ----- ACTIVATION SOCIALE -----
-- LIENS ----- CONFIANCE EN SOI ----- COLLECTIF ----
----- COMMUNAUTAIRE ----- PROJET ----- FORMATION
----- TRAVAILLEURS SOCIAUX ----- SAVOIRS ----- POLY-
VALENCE ----- REMISE EN QUESTION ----- IMPERTINENCE
DE LA SURVIE ----- PERTINENCE POLITIQUE ----- PA-
ROLE DES PERSONNES PAUVRES ----- SANTÉ ET EGALITÉ DE REVENUS -----
EQUALITY TRUST ----- COHÉSION SOCIALE ----- DISPOSITION
AU TRAVAIL ----- JURISPRUDENCE ----- YOUNGS FOR YOUNGS -----
--- FANFARE ----- GRAFFITI-----
PLÉNIÈRES ----- ATELIERS ----- ANIMATIONS SOCIOCULTURELLES

La 9ème Journée des Insertions est une organisation de:

